

L'ACTION NATIONALE

Volume LXV, Numéro 1

Septembre 1975

\$1.00

**DE L'UTILITÉ DU FRANÇAIS AU
QUÉBEC**

François-Albert Angers

**LE NATIONALISTE MAURASSIEN,
C'EST LA MONARCHIE**

Maurice Torelli

L'AUTONOMIE UNIVERSITAIRE

Richard Tremblay

**SENTENCES D'ACTUALITÉ —
DES AMUSE-GUEULES**

André Gaulin

**LES REVUES AU QUÉBEC
LA RELIGION DES ADOLESCENTS
LES ÉTATS-UNIS EN 1975**

Jean Genest

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE
D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

	pages
François-Albert ANGERS : De l'utilité du français au Québec	1
Maurice TORELLI : Le nationalisme maurrassien, c'est la monarchie	16
Richard TREMBLAY : L'autonomie universitaire	28
André GAULIN : Sentences d'actualités. - Des amuse-gueules	37
Jean GENEST : Les revues au Québec	46
La religion des adolescent	54
Les États-Unis en 1975.....	75

Dépôt légal — 2e semestre 1975
Bibliothèque nationale du Québec

L'ACTION NATIONALE

Volume LXV, Numéro 1

Septembre 1975

\$1.00

De l'utilité du français au Québec

Par FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Les 3 et 4 avril dernier se tenait à l'Université Dalhousie, à Halifax, un colloque sur le thème « Identité culturelle et francophonie dans les Amériques ». Les différents sujets traités allaient plutôt dans le sens de l'analyse d'une situation telle qu'elle pouvait se révéler dans l'état de l'enseignement du français et dans la littérature des différents groupes francophones. Un atelier toutefois posait la question de l'« utilité » d'une telle situation en un continent surtout anglophone.

Tout le programme était forcément et naturellement conçu en fonction de groupes minoritaires francophones. La notion d'« utilité » voulait implicitement faire ressortir l'intérêt que pouvait avoir un continent de civilisation anglophone à conserver les groupes francophones et même à les encourager. C'est dans cette perspective qu'il avait tout de même été jugé opportun de faire une distinction entre Québec et Canada et d'avoir un atelier qui y serait spécifiquement consacré, à côté de deux autres ateliers consacrés respectivement aux Antilles, au Canada et aux Etats-Unis. Et il y aurait un exposé spécial en séance plénière sur le sujet.

Les organisateurs de la Conférence demandèrent à française au Québec est en soi quelque peu paradoxal sur le sujet. C'est le texte de cette conférence que nous publions ci-après. Les éléments qui la composent sont, pour nous, des données élémentaires. C'est leur utilisation par rapport au thème, inusité pour nous, de nous interroger sur l'« utilité » du français au Québec, qui nous a paru d'intérêt pour tous ceux à qui on peut poser à brûle-pourpoint une question de cette nature. Note de la rédaction.

Traiter de l'« utilité du français », de la langue française au Québec est en soi quelque peu paradoxal pour un Québécois. Se poserait-on une pareille question en France ? Et sinon alors, pourquoi quant au Québec ? La façon dont le Québec est perçu cependant, au Canada même, et dans le continent nord-américain, rend la question fort pertinente dans une réunion comme celle-ci, qui se penche en somme sur le problème de l'intérêt qu'il y a, dans ce continent considéré comme globalement anglophone au nord du Mexique,

mais bardé de minorités francophones ici et là, de préserver, de conserver et d'encourager même la perpétuation de ces groupes francophones. Dans cette vaste perspective, le Québec est considéré comme *l'un de ces îlots minoritaires*, point de vue qu'on n'entretient pas en Europe à l'égard de la langue des Danois, des Hollandais, etc., et même pas des Flamands belges.

La présente communication à ce colloque ne doit pas consister en autre chose à ce sujet, que de mettre en valeur le fait que la langue française au Québec ne soulève un problème d'« utilité » que par rapport à la question « d'identité ». C'est là évidemment un type majeur d'« utilité », l'utilité suprême, que celle d'avoir besoin d'une chose, ici la langue française, pour être et pouvoir rester ce que l'on est et veut rester. En fonction de cette utilité suprême, le Québec a évidemment un intérêt majeur à ce que la langue française, à cause de sa place propre dans le monde en termes de culture ou de communications de divers genres, soit considérée comme utile pour fins de conservation à l'intérieur même des autres entités politiques nord-américaines, où le problème de l'identité s'exprime par l'anglophonie.

Après une pareille constatation et affirmation, il ne reste en réalité plus grand chose à dire sur le quantum et les modalités de cette utilité du français au Québec et pour le Québec. C'est le « *to be or not to be* » de Shakespeare, de Hamlet. Mais étant donné la perception la plus générale sur ce continent, qui veut que les Québécois soient une minorité linguistique (ce qui par définition, ne pose plus du tout de la même façon le problème de l'identité, les minorités étant en principe faites pour être assimilées), il faut bien situer, resituer, la question du Québec, pays de majorité et d'identité française. Il y a, à cela, de forts obstacles psychologiques au Canada anglais, fondés d'ailleurs sur des visées politiques historiques ; et les vues qui s'en dégagent ont

contribué à former la perception que les Américains des Etats-Unis se font du Québec et des Québécois.

Faire comprendre à des Nord-Américains l'utilité du français pour le Québec, c'est les éclairer sur les réalités qui fondent cette question d'identité. Qui en font une question normale, et surtout *légitime en termes non seulement culturels (valeur propre de la langue française comme pour les autres minorités francophones), mais également et principalement* peut-être en termes politiques d'identité nationale. D'ailleurs, il est souvent non moins nécessaire d'expliquer cela à des Français de France ; car dans ce pays qui a eu son empire colonial et développé la mentalité du colonialisme, on s'étonne souvent que les Canadiens de la Nouvelle-France, ayant été conquis par l'Angleterre et abandonnés à elle par le traité de Paris, ne soient pas tout simplement devenus Anglais.

C'est donc en ce problème de légitimité de l'identité nationale québécoise française (qu'il ne faut pas confondre au départ avec l'idée d'indépendance), que réside la clef de l'utilité-identité du français pour le Québec. L'idée d'indépendance en effet, qui tend à bloquer tous les mécanismes psychologiques du dialogue entre francophones et anglophones d'Amérique, a surgi plutôt du refus, par les anglophones, de reconnaître cette utilité-identité dans les cadres politiques de l'Etat canadien. Et la Confédération canadienne elle-même pourrait peut-être encore se sauver des complexes « séparatistes » par la reconnaissance pleine et entière de cette utilité-identité, avec toutes les conséquences juridiques et politiques qui doivent en découler pour que le Québec puisse s'affirmer.

La proposition de base à formuler pour éclairer le sujet, proposition qui fait toujours choc au Canada anglais, c'est que le Québec est *un pays français*, constitué en Etat dans une fédération. Et cela justement pour permettre et assurer la protection et la perpétua-

tion de cette identité française. Ainsi le Québec se trouve-t-il déjà placé en Amérique du Nord, *avant même son indépendance discutée ou éventuelle*, dans une position assez similaire au Danemark, à la Hollande, à la Belgique, etc, soit dans l'Europe actuelle, soit dans des Etats-Unis d'Europe éventuels. Un peu moins clairement définie par rapport aux situations actuelles qu'ici la fédération est déjà faite d'une certaine façon ; mais situation beaucoup plus claire que celle des Flamands en Belgique, que personne ne songe à considérer comme une minorité. Effectivement, ce sont les Wallons qui se considèrent comme une minorité ethnique, en dépit du voisinage immédiat avec la France.

Cette réalité — et c'est ce qui fait problème — il faut bien constater cependant que les Anglo- Canadiens en général la nient. Pour eux, les « provinces » de la fédération canadienne ne sont pas des Etats (même si on ne nie pas que l'équivalent soit des Etats aux Etats-Unis), donc pas plus le Québec, que l'Ontario, etc. Et la Confédération canadienne s'est proposé de faire des anciennes colonies anglaises au nord du 45e parallèle, une seule grande nation de langue anglaise, où certains privilèges seraient reconnus à la « minorité » française, c'est-à-dire au Québec. La réalité que constitue l'existence au Québec d'un gouvernement démocratiquement élu et habilité à gouverner selon les vues de la majorité, comme tous les gouvernements démocratiques ; et plus encore, vu l'état de fédération, d'un gouvernement revêtu par la constitution de pouvoirs *exclusifs*, donc, jouissant juridiquement d'un domaine de souveraineté propre ; etc . . . ; tout cela ne compte finalement pas pour eux, ou ne compte que subordonné au principe général du Canada, nation de langue anglaise. Selon leur vision des choses, par suite, le rôle du gouvernement du Québec est de n'être gardien que de « droits minoritaires » dans Québec seulement, à partir d'une pleine reconnaissance d'un statut majoritaire de plein droit aux anglophones du Québec même, du plein droit

de Conquête ne se gênait-on pas de dire nettement il n'y a pas si longtemps encore.

Après 215 ans de vie séparée de la France, dont elle a d'abord été une extension de type colonial, la communauté française du Québec en est donc encore à lutter pour la reconnaissance de son droit à son identité. Ceux des anglophones qui ne la contestent pas en thèse générale, opposent ensuite de façon générale un refus aux tentatives de mettre en œuvre les moyens concrets de vivre cette identité. Les autres sont tout juste disposés à *tolérer* l'exercice de « droits minoritaires », avec l'espoir d'une intégration progressive et sans histoire, donc sans douleur des francophones à une unité nationale anglophone éventuelle.

* * *

La légitimité du Québec français envisagée comme un droit à l'identité nationale peut trouver des appuis dans une certaine philosophie du droit des collectivités culturelles à leur vie propre. Mais s'il n'y avait que cela, l'avenir du français au Québec serait brumeux. Il ne pèserait pas lourd dans la balance canadienne et aurait toutes les allures d'une cause perdue. Pour comprendre, il suffit de se placer dans une perspective étatsunienne, facilement transposable au Canada. Si les groupes ethniques états-uniens, dont la mosaïque intégrée constitue les Etats-Unis, allaient s'aviser de réclamer leur droit à l'identité nationale allemande, italienne, ukrainienne, etc., personne ni aux Etats-Unis, ni aux Nations-Unies, ne serait disposé à les entendre. Les Canadiens, et pas plus les Québécois, ne seraient mieux disposés face aux mêmes revendications quoi qu'il en soit de toutes les philosophies. Et au Canada, la tendance existe fortement à vouloir ainsi réduire le problème canadien-français ou québécois. Comment ? En ce qu'en termes d'immigration, les thèses philosophiques cèdent le pas devant le fait que des migrants s'en viennent dans un pays déjà installé, avec sa culture propre, qui com-

porte l'abandon au droit à une culture minoritaire en échange du droit d'entrée.

Mais au Québec, le pays déjà installé dans sa culture propre, c'est le pays français (pour ne pas parler bien sûr des Amérindiens). Par rapport aux Anglais, seul le droit de conquête reconnu comme valable pourrait éteindre les droits français. Il faudrait que la conquête ait suffi à créer le droit à conférer un destin anglais au pays de Québec. Beaucoup d'Anglo-Canadiens l'estiment au fond d'eux-mêmes encore aujourd'hui. Mais pour contourner toute objection possible, ils ont élaboré la thèse que les colons français d'après la Conquête ont consenti à ce destin d'assimilation dans un Empire anglais ; et que le mouvement « nationaliste » actuel — ou cette lutte pour une identité nationale française — est une initiative récente de politiciens en mal de pouvoir, dont le premier ministre Duplessis (1944-1959) aurait été l'instigateur. D'où, selon ceux-là, l'illégitimité de telles revendications après plus d'un siècle et trois quarts de consentement à la conception impériale ou canadienne de l'histoire du Canada.

Or la réalité historique est tout autre. Celle-là, c'est la conception à buts politiques que les assimilateurs veulent faire prévaloir de l'histoire canadienne. La vraie commence dès la volonté exprimée par les Canadiens de 1763 à 1774 de ne pas se soumettre aux premiers décrets royaux d'anglicisation du pays formulés dès après la Conquête (1763). C'est à ce moment-là, et dès ce moment-là, après une résistance et des débats qui durèrent onze ans, que l'Angleterre reconnut le caractère français du pays du Québec (y incluant alors l'Ontario-Sud et la Haute-Vallée du Mississippi et de l'Ohio aux Etats-Unis) et le proclama par le premier « acte » de portée constitutionnelle de notre histoire, l'Acte de Québec, dont l'entrée en vigueur le 1er mai 1775 en est cette année à son 200e anniversaire. Rien, depuis cette date, n'est venu changer substantiellement cette charte du Québec pays français dans l'Em-

pire britannique, sauf quant à l'étendue du territoire. En 1791 en effet, le statut de la section québécoise de l'Ontario actuel fut modifié pour en faire un pays anglais, la division entre Haut-Canada (Ontario) et Bas-Canada (Québec) assurant la persistance du pays français du Québec, tout en abandonnant aux colons anglais, sous régime de droit anglais, la partie ontarienne.

A partir de 1774 donc, la question du « droit de conquête » se trouvait donc réglée pour ce qui est de notre avenir culturel, sauf dans la mesure où les lois de la Grande-Bretagne — pas celles du Canada — ne revenaient pas sur la décision prise alors, ce qu'elles ne firent jamais. Le « conquérant » lui-même s'en est désisté — dans l'esprit d'ailleurs d'admettre qu'il n'avait pas le droit de l'exercer — il y a 200 ans par cette attribution d'une charte constitutionnelle de pays français. Après la défaite militaire des Plaines d'Abraham, la capitulation de Montréal et le Traité de Paris, les Canadiens eux-mêmes, quatorze ans plus tard, gagnaient, contre les pétitions et démarches des marchands de Montréal en faveur de l'anglicisation définitive, la bataille juridique et constitutionnelle qui laissait le Québec pays français.

L'impression de présumée résurgence du « nationalisme » français au Québec procède d'une erreur de perspective quelque peu odieuse. D'abord, il y a bien eu résurgence, mais non à partir de 1945, mais bien de la fin du 19^e siècle, avec la question des Ecoles des territoires et la pendaison de Louis Riel. Et la résurgence elle-même vient de la confiance que nos chefs politiques mirent dans la Confédération de 1867 comme étant une solution qui nous assurait la garantie définitive de nos droits. Par l'« Acte de 1867 », en effet, la pleine juridiction exclusive que le Québec était censé avoir acquise sur tout ce qui concerne « ses institutions, sa langue et ses lois » engendra un état de tranquillité dans les rivalités entre Anglais du Canada et Canadiens-Français. C'est pourquoi on peut considérer comme

odieuse la négation du droit des Québécois francophones à leur nationalisme en raison de cette période de franche collaboration de leur part à l'établissement d'un pays canadien bilingue et bi-culturel. Il était inévitable que le sentiment français évoluât vers un sentiment anti-canadien avec les déceptions sus-mentionnées et la remise en cause constitutionnelle qu'a constituée la centralisation fédérale depuis 1945. De nouveau se posaient les problèmes d'identité ; l'avenir du pays français du Québec était remis en cause.

Ces données historiques établissent la légitimité incontestable du droit de conservation et de promotion d'un Québec français ; et cela dans la perspective d'une définition d'identité collective et nationale relevant du droit des collectivités ou des peuples à l'intangibilité de leurs caractéristiques culturelles propres et à la liberté d'en disposer eux-mêmes, au surplus dûment reconnu par Londres, arbitre de la situation en la circonstance. Londres, en définitive, n'exigeait que le respect de l'autorité impériale. *Mais les Anglo-Canadiens ne l'entendaient pas de cette oreille, et ont toujours refusé de considérer comme finale la décision de leur propre Souverain.*

Dans la Confédération même devait être et était reconnue la liberté du gouvernement de Québec de prendre tous les moyens que la majorité estimerait nécessaires pour le maintien d'un Québec français, sous la seule réserve des garanties limitées conférées à l'anglais par l'article 133 et à l'école protestante par l'article 93. Il n'est pas nécessaire d'argumenter sur l'évidence : à partir du moment où les aspects linguistiques interviennent comme élément fondamental d'identité nationale, il faut que le pouvoir politique sous la responsabilité duquel se trouve l'affirmation de cette identité jouisse de coudées suffisamment franches pour ne pas se sentir indûment gêné dans toute action qui s'y rapporte.

C'est à un effort de précision sur les exigences actuelles de cette action qu'il est plus intéressant de

s'arrêter. En termes d'utilité bien caractérisée, en effet, c'est l'effort nécessaire pour qu'existe le niveau d'utilité nécessaire, qui importe ensuite. Pendant longtemps, depuis la Confédération et dans le cadre politique qui semblait avoir été définitivement établi, il a semblé que l'avenir de la langue française au Québec était assuré. Les problèmes qui ont amené, avec la fin du XIXe siècle, la résurgence du nationalisme actif au Québec, ont eu trait à des événements qui survenaient au Canada, ailleurs qu'au Québec, et dont les plus prévoyants seuls percevaient qu'ils constituaient aussi une menace à long terme pour le Québec français.

La plus forte de ces menaces, pour autant qu'il s'agissait du Québec, fut d'abord la politique d'immigration massive du gouvernement fédéral. Elle souleva des récriminations, des protestations, surtout devant certaines intentions qui paraissaient évidentes de se servir de l'instrument pour noyer la population française du Canada dans « une mer d'anglophones et d'anglicisés ». Mais il n'y eut pas de tentative de réponse politique donnée à ce problème, qui paraissait devoir se résoudre par la « revanche des berceaux », c'est-à-dire le très haut taux de natalité des Canadiens-Français. Dans cette perspective, le gouvernement du Québec ne se montra même pas soucieux d'intégrer nécessairement à la collectivité française, par le biais des institutions scolaires, les immigrants catholiques, qui en tant que tels se trouvaient devoir s'inscrire dans des écoles à direction française, l'école protestante étant librement laissée à des directions anglophones. Dans le secteur protestant, donc, tout immigrant au Québec devenait anglophone ; mais même dans le secteur catholique, on laissa les ethniquement anglophones se constituer un réseau d'écoles anglaises en s'agrégeant des immigrants non anglophones. Mais toujours la « revanche des berceaux » contribuait au maintien d'une majorité francophone au niveau du 80% contre 20%.

55 Ce qui se passe actuellement au Québec ne vient

pas d'une crise de nationalisme agressif, à tendance xénophobe. C'est tout simplement le résultat du fait que, dans moins de dix ans, le taux de natalité a baissé au point où la communauté française autochtone en est au seuil de la décroissance, ou d'un taux de croissance extrêmement lent, avec le problème pratique du dépeuplement des écoles françaises qui s'ensuit. D'autre part, la liberté qui a été laissée aux anglophones catholiques de se servir des immigrants pour se construire un réseau d'écoles (car seuls ils sont relativement peu nombreux, la tendance de l'anglophonie étant au protestantisme) a fait que dans les derniers trente-cinq ans, le pourcentage des immigrants catholiques inscrits aux écoles anglaises (alors qu'ils sont italiens, allemands, polonais, ukrainiens, etc.) est passé de 40 à 90%. L'avenir du français au Québec apparaît donc maintenant en danger, si le pouvoir politique n'intervient pas pour assurer l'intégration des immigrants à la communauté fondamentale française plutôt qu'à la minorité anglophone.

La notion d'utilité du français appliquée au Québec ne saurait exiger moins. Les Québécois francophones ne peuvent pas accepter d'être réduits au rang de « minorité ethnique », car c'est leur identité même comme peuple français qui est en jeu. Et ils ne peuvent faire moins à ce sujet que, restant respectueux des libertés de ceux qui sont au Québec de véritables anglophones, d'adopter les politiques nécessaires pour que tout immigrant vienne dorénavant s'intégrer au Québec pour y participer à la vie de la collectivité française, comme ceux qui vont ailleurs au Canada et aux Etats-Unis sont appelés à participer à la vie d'une nation anglophone.

*

* *

Sous un tout autre aspect, et à la façon des économistes, on pourrait cependant poser le problème de l'utilité-identité du français au Québec en termes de désutilité, des désavantages qu'il y aurait eus et qu'il

y aurait pour les Québécois à rester francophones, même avec une bonne connaissance de l'anglais, plutôt que d'accepter la minorisation et l'attitude du groupe ethnique s'intégrant à un Canada anglais tout en gardant des éléments de fidélité à sa culture originelle, comme tendent à le faire certains groupes d'immigrants. Les Anglo-Canadiens ont souvent abordé le problème ainsi, essayant de convaincre les Canadiens-Français de viser vers le statut du parfait bilingue et de n'utiliser le français que dans des relations familiales et culturelles. On évaluait alors l'économie pour les entreprises et les administrations publiques de pouvoir s'en tenir à l'unilinguisme.

Parallèlement, la communauté française, en s'anglicisant, supprimerait les frais additionnels de ses communications en l'autre langue, qui regroupe l'ensemble du continent nord-américain, ou presque. Il deviendrait plus facile à ces Français parfaits bilingues, c'est-à-dire finalement plus habiles en anglais qu'en français pour la vie professionnelle, de se hisser aux postes de commande en concurrence directe avec les autres. Nous ont été donnés en exemple, à l'occasion, les Ecossais, qui réussissent très bien dans un monde britannique dont ils ne se trouvent séparés par la barrière linguistique.

Ainsi pourrait-on envisager les avantages de la communauté française du Québec — et d'aucuns en évoquent la vision — à se retrouver tout à coup suffisamment anglaise pour que s'effacent les causes ou les occasions de discrimination à son égard. En fait, il existe tout un arsenal d'arguments du genre, formulés en termes plus ou moins vagues et généraux, dans certaines conversations, et même certains écrits, chez les Québécois eux-mêmes. Même des nationalistes convaincus acceptent la portée de l'argument, et ne rattachent la fidélité française qu'à des points de vue culturels et affectifs dont les aspects économiques sont considérés comme coûteux. Mais en fait, le problème,

apparemment simple vu en esprit ne l'est pas autant sur le plan des mécanismes concrets. Parce que justement, il y a un peuple francophone du Québec, donc un groupe ayant des traditions et des attaches culturelles profondes ; que ce groupe humain déjà ainsi constitué est relativement nombreux ; qu'il est étendu sur un territoire vaste générateur de situations et d'intérêts régionaux divers, le passage instantané d'un état à un autre n'est pas possible. Par suite, le genre de calcul précédemment indiqué ne s'applique pas.

Un peuple n'a pas vraiment le choix de ne pas être ce qu'il est, sauf en termes de très lente évolution. Quiconque veut tenter d'y provoquer des transformations radicales se heurte à des résistances, à des difficultés techniques, à des impossibilités géographiques et psychologiques à court terme, dont les conséquences s'expriment en termes de coûts énormes de toute sorte et qui concernent plusieurs générations d'individus. Les avantages dérivant de l'hypothèse « supposons que nous serions tous changés » ne favorise tout d'abord que quelques individus, qu'une toute petite élite de ce peuple, dont la masse se trouve d'autant plus désavantagée que cette élite même l'abandonne.

Face au « *to be or not to be* » un ou quelques individus peuvent opter, quant à eux, pour un changement radical et rapide par un entraînement intense. Et encore, à la première génération, n'est-il donné qu'à un tout petit nombre de se retrouver aussi habile dans la langue qui lui est étrangère que dans sa langue maternelle. Mais le suicide d'un peuple, par la renonciation à sa culture, ne peut être qu'une mort lente, étendu sur de nombreuses générations (bien au delà de deux ou trois générations qui suffisent pour l'immigrant noyé dans une masse étrangère) ; et les coûts psychologiques et économiques de l'opération sont incommensurables et variables avec diverses catégories d'individus.

A cet égard, on peut dire que l'utilité de pouvoir

vivre sa vie nationale propre dans sa langue maternelle est pour un peuple, en termes de satisfactions individuelles pour le plus grand nombre, l'équivalent d'une répartition plus égale des richesses au plan économique. Et contribue d'ailleurs à une meilleure répartition effective des richesses à l'intérieur du groupe, puisque la position dominante d'éléments étrangers tend à reléguer le peuple dominé aux situations de rang inférieur, ou à une participation proportionnellement réduite aux situations de rang supérieur.

Le contrôle par un peuple des éléments de sa vie nationale et la possibilité d'y organiser la vie sociale selon ses normes pose donc une question de bonheur, de qualité de vie et de niveau de vie pour un ensemble. Il n'est pas impossible cependant que dans telle situation donnée de domination le total des utilités soit plus grand par l'acceptation de l'assimilation. Mais il peut en être ainsi parce que quelques-uns retirent beaucoup plus par rapport à un état donné de domination ; mais une partie importante de la population retire beaucoup moins.

Peut-être n'existe-t-il aucun autre peuple qui vive davantage ces dilemmes que le peuple québécois. Son aventure coloniale lui a assuré son intégrité comme peuple, mais en lui imposant un état de domination économique qu'il n'est pas maître d'aménager à sa façon en raison d'un état de subordination politique partielle. Il souffre donc déjà de l'état d'infériorité propre à l'effort de transformation impliqué par le passage à une langue étrangère pour des fins d'intégration sociale du point de vue économique. Le jeu entre les quelques-uns qui ont personnellement intérêt à la transformation et la masse qui en paie le prix se manifeste par le peu de souci dont font preuve les hommes d'affaires francophones qui réussissent, pour les problèmes de la collectivité québécoise en tant que peuple ou nation. La population en général, souvent disposée à jouer le jeu de l'adaptation, est bien impuissante à surmonter les difficultés

d'une telle adaptation et en porte tout le poids en attendant la lointaine assimilation finale.

C'est pourquoi l'ouvrier, le monde ouvrier, le monde du travail en général, prend finalement conscience que la seule vraie solution pour le peuple n'est pas le bilinguisme, mais la francisation des cadres sous la direction desquels il doit œuvrer et veut pouvoir s'insérer. Ainsi l'utilité du français au Québec se révèle-t-elle finalement être, sur le plan pratique, une utilité avant tout populaire ; un argument pour une politique consciente mise avant tout au service des intérêts populaires autant que de ceux qui la souhaitent par attachement aux aspects intellectuels d'une culture propre. Seuls ont intérêt à une absence de politique ou à une politique contraire, ceux qui sont en mesure de s'assurer des avantages personnels privilégiés par une assimilation rapide à la langue et à la mentalité du groupe dominant.

Le nationalisme intégral, c'est selon Maurras, la monarchie

par MAURICE TORRELLI ⁽²⁾

1. Ce quatrième article sur la pensée politique maurrassienne appelle référence aux numéros antérieurs de L'Action nationale de mars, mai et juin.

L'adhésion de Maurras à la monarchie n'est pas chez lui affaire de sentiment ou de loyalisme. Elle est l'aboutissement de son enquête historique poursuivie par la méthode de l'empirisme organisateur. « Oui ou non, l'institution d'une monarchie traditionnelle, héréditaire, anti-parlementaire et décentralisée est-elle de salut public ? » Telle est la question que pose Maurras dans son premier livre de l'Enquête sur la Monarchie. Dans la perspective maurrassienne, la monarchie n'est pas seulement une institution, c'est aussi un régime qui implique la refonte des structures de la société nationale actuelle, pour revenir à un ordre naturel. Maurras n'est donc pas partisan de la monarchie en soi, mais d'une monarchie traditionnelle, héréditaire, anti-parlementaire et décentralisée. Si l'un des termes vient à manquer, on aura sans doute l'institution royale, mais on n'aura pas renoué le fil rompu de la constitution naturelle de la nation. Le royalisme de Maurras se veut scientifique, conforme à la « politique naturelle » et aux principes de l'empirisme organisateur ; il se fonde, non pas sur le droit divin des rois, mais sur les leçons de l'histoire et de la biologie.

— La monarchie est traditionnelle et héréditaire

Il faut revenir à la constitution réelle de la France, celle que la nature et l'histoire ont choisie sans demander l'avis de chaque Français : il faut rejeter toutes les constitutions artificielles, inventées de toute pièce depuis 1789 par des déracinés. Il faut retrouver la tradition, cette tradition qui est la capitalisation et la transmission des gains collectifs, défalcation faite du passif.

La tradition est d'ailleurs la condition du progrès : l'une commande l'autre. Maurras se plaisait à rappeler : nous sommes hommes de conservation et de progrès. Entendue dans ce sens, la tradition est le contraire du conservatisme ; la monarchie traditionnelle reformera. La monarchie d'Hugues Capet à Louis XVI s'est constamment adaptée, transformée selon les circonstances, tout en restant fidèle à ses principes de base. Cette

constatation a amené Maurras à refuser de décrire dans le détail le régime monarchique de l'avenir pour se borner à en dégager les lignes de force, car ce sont les besoins de la société nationale qui modèleront les institutions de la future France monarchique.

Réformer ne peut être que l'œuvre d'un souverain qui suit attentivement et quotidiennement le travail spontané des forces du pays. La monarchie est mémoire. Certes, les rois passent mais l'essentiel subsiste : la dynastie. « Une dynastie se continue indéfiniment. Elle est la conscience historique et politique d'une nation. Elle est cette nation concentrée en une famille. Sans dynastie, point de continuité politique ni historique pour un grand peuple. » ⁽¹⁾. Ainsi que le déclarait le Comte de Lur-Saluces, dans l'Enquête, « la monarchie, c'est un centre fixe. Je ne saurais mieux la comparer qu'à un de ces pivots qui, sans être immobiles, demeurent à la même place cependant que le reste de leur appareil évolue. Ce pivot rétabli, l'ancienne évolution régulière et heureuse pourra recommencer. » ⁽²⁾. Tel est d'ailleurs le sens de « réaction d'abord » et de l'invitation faite par le Comte de Chambord à la France : « Ensemble et quand vous voudrez, nous reprendrons le grand mouvement de 1789. » C'est le retour « à la bifurcation où l'on s'est trompé de chemin, mais pour reprendre la vraie voie du progrès continu et des développements normaux, non pour revenir en arrière ni retourner vers le passé. » ⁽²⁾.

Si tradition veut dire transmission, tradition et hérédité, comme le constatait Burke, sont deux notions jumelles. Et Taine écrivait que le préjugé héréditaire est une sorte de raison qui s'ignore. Il a pour source une longue accumulation d'expériences. Or la transmission héréditaire dans la famille, par la famille, est la transmission par excellence. Encore ne s'agit-il pas de l'hé-

(1) Soleil, 16 novembre 1899.

(2) C. Maurras, « Enquête sur la monarchie », cité, p. 73.

rédié physiologique mais de l'hérédité professionnelle qui n'est pas celle des rangs et des dignités.

C'est une supériorité d'ordre institutionnel que la monarchie présente sur la république ⁽¹⁾. Certes, « les minorités et les régences forment la plaie des monarchies » ⁽²⁾. Mais on peut atténuer ce défaut par une bonne loi de succession et aussi par le patriotisme, par la raison des citoyens auxquels on demande une fois ou deux par siècle un effort sagement limité à quelques années. Pour Maurras, les démocrates qui espèrent éviter ce défaut en proclamant la république, ressemblent à Gri-bouille : « car proclamer la République, c'est précisément établir à demeure le mal qu'ils voudraient éloigner. C'est ériger en institution permanente une période de danger et de crise, c'est rendre la minorité perpétuelle en offrant la Régence à l'universelle compétition ! » ⁽²⁾.

Si l'hérédité évite avant tout toute contestation du pouvoir, l'hérédité professionnelle fait que le roi est serf de la couronne, fonctionnaire de l'intelligence.

« Les Français d'autrefois disaient que leurs rois étaient cerfs de la couronne et nos pères voulaient sans doute dire par là qu'elle pèse au front beaucoup plus qu'elle n'y brille » ⁽³⁾. L'hérédité monarchique assure la meilleure transmission de l'héritage parce qu'elle assure la meilleure éducation. Sans doute, le dauphin aura une aptitude plus ou moins grande à exercer le métier de roi. Physiologiquement, il peut ne pas avoir plus de qualités, plus d'aptitudes qu'un autre, mais nul ne sera aussi bien préparé que lui au métier de roi parce que fils de roi, parce qu'élevé pour le trône, parce qu'il lui aura été enseigné, en premier lieu, que le pouvoir est pour lui un devoir. « Nous enseignons le droit de la nation à être gouverné par son chef historique, bien plus que le droit personnel et dynastique de chef, lequel d'ailleurs

(1) Voir R.J. Dupuy, « La personnalisation du pouvoir », P.U.F., Paris, 1964, p. 132.

(2) Action française, 2 novembre 1911.

n'est pas douteux. De ce point de vue, l'autorité se conçoit conformément à ce qu'elle est : une fonction et une charge. » (3).

Mais le roi est aussi le fonctionnaire de l'intelligence. Ses décisions ne sont pas soumises au vote. Le vote qui exprime les forces qui peuvent être en elles-mêmes pensantes, ne pense pas. Par lui même, il n'est pas une décision, un jugement, un acte cohérent et motivé, tel que l'incarne et le développe une autorité consciente, nominative, responsable. Le roi juge en qualité. Il apprécie les témoignages au lieu de compter les témoins. C'est l'ancienne théorie de Bodin du « roi en ses conseils ». Le roi a intérêt à savoir la vérité afin de rendre la justice car son intérêt personnel se confond avec celui de la nation. Sa responsabilité assure le respect de l'identité de son intérêt et de celui de la nation : « La pire sanction... c'est le régicide ou la déposition ou la chute de la dynastie : encore peut-elle être appliquée le plus uniquement du monde comme par exemple à Henri IV ou à Louis XVI. Mais l'idée de cette sanction est assez forte pour élever au-dessus d'elle-même la moyenne des rois. La conservation de leur vie, de leur gloire et de leur héritage se confond, dans la psychologie naturelle des rois, avec la conservation de l'Etat. » (4).

« Pour la plupart des hommes du XIXe siècle et d'aujourd'hui encore, absolutisme est synonyme de despotisme, de pouvoir capricieux et illimité. C'est absolument inexact : pouvoir absolu signifie exactement pouvoir indépendant : la monarchie française était absolue dès lors qu'elle ne dépendait d'aucune autre autorité, ni impériale, ni parlementaire, ni populaire : elle n'en était pas moins limitée, tempérée par une foule d'institutions sociales et politiques héréditaires, corporatives, dont les pouvoirs propres, les privilèges (au sens étymologique :

(3) Action française, 20 juillet 1912.

(4) C. Maurras, « Mes idées politiques », cité, p. 291.

lex privata), l'empêchaient de sortir de son domaine, de sa fonction. » (1)

Si la monarchie exclut le despotisme, elle recourt parfois à la dictature. En temps normal, la royauté rend celle-ci superflue, mais « le prince héréditaire, pressé par cet intérêt public dont il est l'organe et la vive représentation, est averti de prendre la dictature quand les circonstances l'exigent et de la déposer lorsqu'elles l'y invitent. S'il se dérobe à ces avertissements naturels, l'expérience l'en châtie et par là même, l'induit à les écouter. » (2). Maurras distingue donc plusieurs sortes de dictatures. Il y a la dictature courte et collective, quasiment anonyme, qui « ose tout et, pour tout sauver, compromet tout, outre tout, abuse de tout. Elle devient rapidement, tout aussi odieuse que la pire licence dans les régimes d'extrême liberté. » (3). Préférables sont déjà les dictatures personnelles et viagères qui « comportent plus de modération, parce qu'elles enferment une responsabilité directe et constante, parce que le souci de l'avenir ne peut pas leur être étranger... Cependant, un homme seul, c'est peu. Une vie d'homme, un cœur d'homme, une tête d'homme, tout cela est bien exposé, bien perméable à la balle, au couteau, à la maladie, à maintes aventures. » (3). De toute façon, le pouvoir d'un individu est condamné à périr avec lui. Maurras dénonce violemment le dictateur, l'usurpateur, lorsque celui-ci n'agit que dans son intérêt personnel, tel Napoléon. N'étant pas légitime, l'usurpateur est dépendant : il est l'otage d'un parti, d'une classe, il ne représente jamais la nation. L'empire a été un gouvernement d'opinion, démocratique, plébiscitaire, électif. Le pouvoir, issu du plébiscite, restera toujours dans la dépendance des passions populaires.

« La seule forme rationnelle et sensée de l'autorité d'un seul est celle qui repose dans une famille... c'est

(1) C. Maurras, cours et conférence d'action française, janvier 1926.

(2) C. Maurras, « Enquête sur la Monarchie », cité, p. 314.

(3) Action française, 27 février 1924.

un pouvoir tellement naturel que, comportant la dictature et la détenant de façon virtuelle, le chef qui l'exerce ne s'appelle plus dictateur : il est roi (comprenons bien le mot : rex, directeur et conducteur, fonctionnaire de l'intelligence) » (4). Maurras n'admettra la dictature personnelle que si elle est une transition vers la restauration monarchique. Eduquer le dictateur possible ou l'homme qui, dans un moment déterminé, est capable d'influer de façon décisive sur l'événement, telle est alors une des tâches essentielles. Maurras a traduit, sous une forme romanesque, cette idée dans « Mademoiselle Monck », c'est ce général qui, succédant à Cromwell, a rétabli le trône des Stuart. Mademoiselle Monck, c'est Mademoiselle Colgny, qui aurait, selon Maurras, convaincu Talleyrand de ramener les Bourbons en 1814. C'est le vieux thème platonicien du roi qui doit devenir philosophe. Cependant, le dictateur temporaire ne remplit sa fonction de suppléance, qu'autant qu'il maintient l'héritage en attendant l'héritier. Pour Maurras, l'héritier est fait pour l'héritage et non l'héritage pour l'héritier car la monarchie n'est qu'un moyen au service du bien commun national. Même si l'on prête au dictateur l'intention de maintenir le roi, on doit se dresser contre lui dès qu'il touche à l'intégrité du territoire.

Puisque la monarchie ne constitue qu'un moyen. Maurras s'est toujours refusé à restaurer le roi au prix d'un désastre du pays. Il soutiendra Clemenceau en 1939 et l'effort de la guerre, en 1940 le maréchal Pétain.

Si l'autorité doit être une, les libertés n'en doivent pas moins être assurées.

— La monarchie antiparlementaire et décentralisée

Historiquement, le parlementarisme, sous sa forme aristocratique d'abord, bourgeoise ensuite, a toujours été l'adversaire du pouvoir royal. Il a suscité frondes et révolutions. Vouloir concilier l'institution parlementaire

(4) C. Maurras, « Mes idées politiques », cité, p. 27.

et le régime monarchique est donc, dans un pays comme la France, une entreprise d'avance vouée à l'échec.

« Même corrigé par un Prince, le parlementarisme apparaîtra toujours le régime de la compétition des partis, sinon de la guerre civile. Il signifiera l'oppression des minorités. Les chefs du parlementarisme ne représenteront jamais que des partis, des coteries, des rivalités personnelles, des querelles de clans. » ⁽¹⁾ La monarchie est donc le contraire du parlementarisme qui suppose les partis. Les partis divisent, la monarchie unit : elle ne connaît ni droite ni gauche, elle ne connaît que des Français. « Le roi de France ne peut être le roi d'un parti. Il est l'ennemi des factions. » ⁽²⁾ Le royalisme n'existe, comme il doit exister, qu'à l'état d'opinion, de mouvement : il ne saurait lui-même être un parti.

Mais alors, comment assurer la représentation des intérêts particuliers ? Cette représentation sera celle du peuple « en ses Etats » qui y défendra ses intérêts locaux et professionnels. Ainsi, antiparlementarisme et décentralisation sont deux caractères indissolublement liés dans la formule maurrassienne : l'autorité en haut, les républiques en bas.

La monarchie est décentralisatrice, le pouvoir royal est par essence fédératif.

« Il faut bien le remarquer, la durée de l'ancien régime était due à la décentralisation : la féodalité, les communes ensuite, puis les corporations religieuses, ouvrières et autres, les universités, les parlements étaient autant d'organismes qui s'interposaient entre le pouvoir central et l'individu et prenaient leur part de responsabilité et de liberté. » ⁽³⁾

Régime faible, la république a été conduite, afin d'asseoir son autorité, à détruire les provinces et les

(1) C. Maurras, « Enquête sur la Monarchie », cité, p. 319.

(2) Ibid. p. 45.

(3) Ibid. p. 78.

corps intermédiaires. Le pouvoir républicain ne peut décentraliser car il n'existe, il ne dure, il ne gouverne que par la centralisation. Seul un roi, un pouvoir stable et héréditaire, peut répondre de l'unité de la patrie. La monarchie, pouvoir fort parce qu'il dure mais limité au bien commun, pourra et devra décentraliser. C'est d'ailleurs un besoin naturel car la France étouffe dans la main de l'État-Léviathan. Mais il ne suffit pas d'une décentralisation territoriale, il faut également une décentralisation professionnelle.

«L'ordre militaire excepté, tous les degrés de tous les ordres de la hiérarchie politique, administrative, juridique et civile doivent être décentralisés ; c'est-à-dire comporter une certaine somme de liberté (par rapport au pouvoir), d'autorité (par rapport au public) et de responsabilité (par rapport à l'un et à l'autre). Les organes divers et de création plus ou moins spontanée qui s'échelonnent entre le pouvoir central et les individus devront fonctionner sous une surveillance plutôt que sous une direction et donner la mesure de leur utilité et de leur activité bienfaisante, bien plus par les résultats produits que par leur docilité et leur aveugle soumission aux circulaires venues d'en haut. J'estime, pour ma part, que c'est dans cette juste répartition des responsabilités qu'il faut chercher la solution du problème de l'alliance de l'autorité et de la liberté.» ⁽¹⁾.

La création de ces nouveaux organes ne devra pas résulter de l'improvisation d'un décret mais doit être l'œuvre des forces vives du pays rendues à leur liberté d'agir de telle sorte que la fonction en vienne d'elle-même à créer l'organe.

Pour sauver le Français de l'état d'isolement auquel l'a réduit l'individualisme révolutionnaire il faut mettre à sa disposition une force puissante : l'association. « Plus on donnera aux associations de libertés et par consé-

(1) C. Maurras, « Enquête sur la monarchie », cité p. 79-80.

quent de pouvoir, plus l'initiative de chaque citoyen aura chance de se développer et de s'aiguïser. Ainsi « la constitution volontaire et réglée des corporations libres deviendrait un des éléments les plus puissants de l'ordre et de l'harmonie sociale ». La remarque est du Comte de Chambord ⁽²⁾. La corporation permettra notamment aux ouvriers et aux patrons de reprendre conscience de la communauté des intérêts de l'industrie qui les fait vivre.

La décentralisation organise ainsi autour du pouvoir royal, une représentation réelle, vivante, parce que ce ne seront point des individus abstraits qui seront représentés, mais des hommes situés dans leur réalité ; elle crée également les contrepoids nécessaires, à l'autorité centrale. Le roi est alors le chef des républiques, le fédérateur des intérêts particuliers dans le bien commun. ⁽³⁾.

Cette théorie du nationalisme intégral reste cependant jusqu'au bout empreinte d'une certaine relativité : « N'étant pas les charlatans de la Monarchie, comme il y a des charlatans de la Démocratie, nous n'avons jamais enseigné que la Monarchie détourne par sa seule présence les maux dont la guerre civile ou la guerre étrangère, les épidémies physiques ou les pestes morales peuvent menacer les nations. Ce que nous disons, c'est que, dans les pays qui sont faits comme la France, la Monarchie héréditaire réunit non les meilleurs mais les seules conditions de défense contre ces fléaux » ⁽⁴⁾.

Ainsi la théorie du nationalisme intégral présente une vue globale de la politique. La doctrine maurrasienne débouche sur un humanisme radicalement différent de celui des idéologies libérale ou socialiste, pour ne prendre en considération que l'homme situé dans son milieu naturel. Certes, la monarchie est une solution ins-

(2) Ibid. p. 86.

(3) C'est sur ce thème que s'est opéré, jusqu'en 1914, le rapprochement de l'Action française et des disciples de Prondhon.

(4) C. Maurras, « Mes idées politiques », cité, p. 281.

titutionnelle qui ne convient qu'à la France puisque c'est dans la nature d'un peuple qu'il faut découvrir sa constitution : mais les principes de politiques naturelle et la méthode de l'empirisme organisateur ont une portée universelle. Maurras se range donc parmi les théoriciens qui font de la politique une science.

Nous avons délibérément écarté toutes les implications politiques de cette doctrine pour mettre l'accent sur sa logique profonde : pendant plus d'un demi siècle de combat politique Maurras a étoffé, a constamment enrichi son œuvre, il n'a jamais varié.

Si cette doctrine n'est plus aujourd'hui soutenue par un vaste mouvement organisé ⁽¹⁾, elle n'en continue pas moins à exercer une influence profonde « ... jusque dans les conseils du gouvernement ... Qu'il s'agisse de la majesté de l'Etat, de son autonomie envers les partis, du triomphe des solidarités nationales sur la conscience de la classe, beaucoup de concepts proclamés par Maurras appartiennent à nos manières de penser, de sentir, et ne choquent plus personne. » ⁽²⁾. On en arrive même à considérer le général de Gaulle comme général maurrassien. Nous ne partageons pas cette interprétation. Sans pouvoir l'approfondir ici, le nationalisme du général de Gaulle, mystique par certains côtés, nous paraît devoir beaucoup plus à Barrès qu'à Maurras. Ce dernier aurait certainement dénoncé la conception gaulliste de l'Etat dans laquelle il n'aurait vu qu'un jacobinisme reposant sur une démocratie plébiscitaire, et n'aurait certainement pas reconnu la « légitimité » historique du général.

Mais nous ne pouvons conclure sans rappeler l'influence de Maurras au Québec. Le nationalisme intégral a eu au Québec une influence indéniable. L'influence de Maurras se manifeste au niveau des conceptions de

(1) La Restauration nationale a pris la relève de l'Action française.
(2) G. Comte, « Un prophète du XIXe siècle », *Le Monde*, 20 avril 1968, p. V.

base des écrits des nationalistes canadiens-français. On retrouve la croyance à un ordre naturel impliquant la soumission au réel, celle de la sauvegarde de la nation historique, les critiques de l'individualisme politique et économique et de l'esprit égalitaire. Les solutions institutionnelles sont évidemment différentes. Alors que la nation française a été constituée par la monarchie, la nation canadienne française s'est faite sous la direction d'une élite. La solution monarchique étant évidemment inapplicable, les nationalistes canadiens-français ont donc préconisé une organisation corporative et une hiérarchie sociale accordant un rôle privilégié aux élites. Ce mouvement canadien-français devait exercer une influence déterminante auprès de certains partis politiques tels que le parti conservateur d'Arthur Sauvé à partir de 1921 et l'Action libérale nationale à partir de 1930 qui donnera naissance à l'Union nationale.

Certes, Maurras a toujours repoussé l'idée d'une « internationale blanche » mais le problème est le même partout : pour sauvegarder la nation, il faut restaurer certaines valeurs. « Plus que jamais les fils de la louve romaine ont besoin de se serrer les coudes pour défendre l'antique héritage. La barbarie fait cercle autour de la latinité européenne ». Le « principe d'ordre et d'autorité une fois reconnu et salué par des hommes venus de Rio et de Buenos Aires, de Bucarest et de Québec, on se sentirait un peu mieux gardé contre la poussée des barbares. » ⁽³⁾.



(3) C. Maurras, « Soliloque du prisonnier », La France latine, Paris, 1963, p. 62.

L'autonomie universitaire et le conseil des universités

par Richard TREMBLAY (1)

(1) Cette opinion personnelle n'engage personne d'autre que l'auteur à la demande même de l'auteur.

Des événements récents, après bien d'autres, ont soulevé de nouveau le vieux problème de la liberté interne et externe des universités et de l'autonomie universitaire. On voudrait bien ici chercher et soumettre à la discussion une solution équilibrée, à la fois juste et efficace à ce problème à vrai dire permanent des rapports des universités et de l'Etat.

- 1 -

Faisons d'abord, pour nous orienter, un rapide tour d'horizon.

1. En Allemagne de l'Ouest, l'enseignement universitaire relève des ministères de l'Education des *Länder* ou Etats fédérés et non de la République fédérale, comme du reste en Suisse. Toutes les universités sont libres et autonomes. L'Allemagne de l'Ouest comme l'Autriche protègent soigneusement la liberté de leurs universités et leur autonomie, même administrative, très large, qui accentuent encore la décentralisation de l'enseignement supérieur. La coordination est assurée, comme encore en Autriche, par une Conférence des recteurs.

2. Au Royaume-Uni, toutes les universités sont également libres et autonomes d'une liberté encore plus étonnante, puisque, financées surtout par l'Etat, elles n'avaient pas même jusqu'ici à lui rendre compte de l'emploi de leurs ressources budgétaires. La coordination est assurée par un Comité des vice-chanceliers (recteurs) et la distribution des subsides par un *University Grants Committee*. Mais depuis 1968, les comptes sont ouverts à une vérification purement comptable. La trésorerie et le ministre de l'Education eux-mêmes résistent aux pressions du Comité des comptes publics et écartent toute modification dans les méthodes de répartition des subsides et toute discussion de la régie interne des universités. D'ailleurs le vérificateur s'est jusqu'ici déclaré satisfait de leur gestion.

3. Aux Etats-Unis, les universités ressortissent aussi

aux Etats fédérés et non à l'Etat fédéral. La plupart sont libres, quelques-unes d'Etat. Et les 8 universités de l'*Ivy League*, les plus hautement cotées et les plus exclusives (Harvard, Yale, Princeton, etc.), sont toutes libres.

4. En Belgique et aux Pays-Bas, à côté d'universités d'Etat, des universités libres sont soutenues et subventionnées par l'Etat. Aussi l'Université libre catholique de Louvain éclipse-t-elle toutes les autres.

5. Dans les pays latins (France, Italie, Espagne, Portugal, etc.), les universités sont d'Etat dans une centralisation très poussée, sauf quelques universités libres et dépourvues de subventions publiques.

Les relations internationales sont entretenues par la Conférence des recteurs européens, — une Commission franco-allemande de recteurs et d'autres rencontres.

Au Canada, les universités dépendent des ministères de l'Education des provinces fédérées et non de l'Etat fédéral (E.F. Sheffield, dans *Commonwealth Universities Yearbook*, 1973, p. 741 b-c) conformément au *British North America Act* et comme en Allemagne de l'Ouest, en Suisse, aux Etats-Unis et en Australie. Et, depuis la Conférence fédérale-provinciale de 1966, le fédéral a renoncé à les financer, sauf pour la recherche, en accordant aux provinces les points d'impôt correspondants (Sheffield, *ibid.*, p. 743b). En 1972, il existait au Canada 62 universités, où l'on comptait 48 *university families*, issues de diverses filiations, associations ou fédérations, et quelque 25 vraies universités, c'est-à-dire à plusieurs facultés (Sheffield, *ibid.*, p. 738 a). Seulement sept (7) sont d'Etat dans 7 provinces sur 10.

En résumé,

- a) dans ceux des Etats fédératifs qui figurent parmi les pays les plus évolués, les universités relèvent des Etats fédérés et non l'Etat fédéral.
- b) La plupart des universités sont libres.
- c) Dans la plupart des pays avancés, les universités libres sont subventionnées par l'Etat.

Des subsides égaux et généreux à toutes les libertés philosophiques et religieuses semblent en effet une exigence de la justice distributive.

- II -

L'autonomie universitaire reste toujours une revendication pour l'ensemble des universités à travers le monde. A la Quatrième Conférence générale, tenue à Tokyo en 1965, de l'Association internationale des universités, ce voeu fut formulé en cinq points essentiels dans une déclaration commune du Conseil d'administration de l'Association, débattu au cours de deux séances plénières et de deux séances d'un groupe de travail, présenté à la séance de clôture et exprimé par la Conférence comme suit :

- « 1° Quelles que puissent être les formalités de nomination, il importe que l'université ait le droit de choisir son propre personnel.
 - 2° La sélection des étudiants doit incomber à l'université.
 - 3° Il doit incomber aux universités de définir les programmes et d'apprécier le niveau requis pour chaque grade ou diplôme. Dans les pays où les grades et diplômes, ou l'exercice des professions correspondantes, sont régis par la loi, il importe que les universités participent effectivement à la définition des programmes et à la fixation des niveaux.
 - 4° Chaque université doit pouvoir décider en dernier ressort du programme de recherche entrepris dans ses murs.
 - 5° L'université doit, dans de larges limites, pouvoir répartir comme elle l'entend, entre ses différentes activités, les ressources dont elle dispose : locaux et équipements, capitaux, crédits de fonctionnement ».
- (Rapport de la Quatrième Conférence générale de l'Association internationale des universités, Paris, Association internationale des universités, 1966, pp. 77, 113-114).

Il est important de comprendre qu'une université subventionnée par l'Etat n'est pas automatiquement une université étatisée. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest, entre autres pays civilisés, en sont la preuve la plus éclatante. Aux Etats-Unis, par exemple, les universités jouissent d'une liberté externe

et interne limitée à peu près par leurs seules ressources. Leurs agents régulateurs suprêmes sont des organismes, privés, volontaires et libres d'homologation (*accrediting*). L'Etat fédéral et même fédérés n'interviennent pas, mais se contentent de décrire la situation et de distribuer des fonds. (*U.S. Office of Education*, dans *L'Education dans le monde*, IV *L'Enseignement supérieur*, UNESCO, 1967, p. 542 : *American Council on Education*, dans *American Universities and Colleges*, 10e éd., Washington, American Council on Education, 1968, pp. 1675-1677). L'Etat s'honore à respecter, à promouvoir et à subventionner également et généreusement toutes les libertés pédagogiques philosophiques et religieuses. Son rôle consiste normalement à favoriser et à coordonner l'enseignement avant d'enseigner lui-même. Il faut savoir subventionner des libertés, surtout les libertés de pensée et de conscience, d'expression et d'enseignement.

Cependant une coordination à l'échelon national est inévitable, nécessaire et souhaitable pour éviter les doubles emplois et les rivalités. La régionalisation ne crée pas de problème au Québec, puisqu'elle devait se faire et qu'elle s'est faite en quelque sorte spontanément. Toutes les grandes régions, sauf l'Ouest du Québec, sont déjà bien pourvues. Mais aujourd'hui se pose partout le problème de la masse croissante des étudiants et tous les théoriciens voient la solution dans un réseau différencié d'institutions d'enseignement supérieur. A côté d'institutions de masses, vouées à la formation professionnelle des cadres dirigeants, on en propose d'autres réalisant, par voie de sélection, l'idée libérale et désintéressée d'une université de l'esprit, poursuite d'un idéal de culture et libre expression d'une élite intellectuelle (J. Drèze et J. Debelle, *Conceptions de l'université* (« Citoyens »), Paris, Editions universitaires, 1968, pp. 14-22, 46-47, 61-63, 102-103-127-129). Au Québec, il semble qu'on ait déjà désigné ces universités quand, dans un geste significatif et peut-être prophétique, on a réservé les lettres classiques à McGill, Laval

et Montréal. Ces universités sont encore indiquées par leur tradition, si courte soit-elle, leur expérience et leur rayonnement. (Pour défendre leurs libertés, Laval et Montréal pourraient s'aligner et s'abriter derrière McGill, dont les sources de financement sont influentes sur les partis politiques et sur le pouvoir). Mais cette coordination peut fort bien se faire, semble-t-il, sans une planification proprement dite, méticuleuse et tâtonne. On peut penser à une planification des travaux de voirie et du développement économique, mais la vie et l'esprit ne se laissent pas facilement planifier.

- III -

Le problème se pose alors de réunir d'une part la liberté universitaire, qui reste un idéal dans le monde occidental, et d'autre part une coordination et une surveillance de l'Etat, nécessaires notamment dans les pays latins, y compris le Québec. Le Québec s'est donné une Conférence des recteurs, qui rend d'éminents services et stimule à la base une démocratie de participation. Mais, des provinces canadiennes, sept se sont créés des Commissions des universités avec la fonction, entre autres, de répartir les subsides de l'Etat. Le Rapport Parent et la Conférence québécoise des recteurs ont recommandé une telle Commission pour le Québec. Au sein du Conseil supérieur de l'éducation s'est insérée une Commission de l'enseignement supérieur. Enfin, en 1968, un Conseil des universités est créé pour remplir à peu près le rôle de ces Commissions (E.F. Sheffield. *loc. cit.*, pp. 741-742).

Le problème délicat est de concilier, par le moyen du Conseil, l'efficacité administrative et le contrôle des deniers publics avec une authentique liberté et égalité des universités. La meilleure solution pourrait être de confier au Conseil, plus qu'une fonction consultative, un véritable pouvoir exécutif, toujours soumis d'ailleurs au contrôle du Parlement souverain. Des modèles analogues ne manquent pas. Rappelons le Tribunal du Travail,

la Société des alcools, la Société d'habitation du Québec, la Société générale de financement, la Société de développement industriel, le Conseil général de l'industrie, l'Hydro-Québec, la Sidbec, la Régie des rentes, la Caisse de dépôt, etc. On trouve, dans des domaines apparentés, avec une autonomie et des budgets variables, des exemples encore plus éloquentes, tels que les divers conseils des arts et de la recherche, Radio-Canada et Radio-Québec ou mieux le Conseil de la radio-télévision canadienne à l'égard du réseau de Radio-Canada et des stations privées, l'Office national du film et l'Office du film du Québec ou mieux la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et le Conseil québécois pour la diffusion du cinéma, à l'égard des cinéastes de l'ONF et des cinéastes indépendants. Pourquoi le Conseil des universités ne mériterait-il pas la même liberté et les mêmes ressources ? Enfin, si chacun des C.E.G.E.P. est autonome, pourquoi le Conseil des universités, au niveau supérieur, ne le serait-il pas tout autant ?

Le Conseil pourrait servir de tribunal d'arbitrage entre les universités pour trancher les questions que la Conférence des recteurs n'a pu résoudre ou qu'elle a résolues par des compromis inacceptables. Dans l'élaboration des programmes d'enseignement et de recherche et le recrutement des professeurs, il serait limité à quelques principes généraux d'administration technique (qualifications, équipements, etc) des universités, et maintenu dans une neutralité absolue et rigoureuse par rapport aux options pédagogiques, philosophiques et religieuses et par rapport à tous les partis politiques et à tout favoritisme. La répartition équitable du budget universitaire de l'Etat, selon une stricte justice distributive, lui serait dévolue. Des mécanismes objectifs et impartiaux seraient requis pour désigner les membres du Conseil. (Un nombre égal de membres pourrait être désigné, pour une durée déterminée, par la Conférence des recteurs et par la Direction générale de l'enseignement supérieur, puis tous ces membres en éliraient un

dernier pour compléter un nombre impair et pour présider le Conseil). Des normes précises et rigides seraient fixées pour son fonctionnement. Doté d'une suffisante autonomie face aux universités et à la Conférence des recteurs d'une part, et au ministère de l'Éducation d'autre part, et situé à égale distance des unes et de l'autre, il jouerait le rôle utile d'un tampon. Ainsi serait permis le dialogue, toujours requis, entre le Conseil des universités d'une part et le ministère d'autre part, dans le respect mutuel des attributions et compétences bien délimitées de chacun, l'interlocuteur indiqué, au sein du ministère, étant naturellement la Direction générale de l'enseignement supérieur. Si notre corps professoral universitaire ne fait pas le poids et n'inspire pas le même respect, parce qu'il ne jouit pas du même prestige, que dans des pays plus anciens, la solution ne serait-elle pas qu'il prenne et qu'on lui donne les moyens, temps et loisirs, d'acquérir ce prestige, à commencer par le doctorat ? (On lira sur le prestige variable selon les pays du corps professoral les constatations et les suggestions de E.A. Eichelbrenner, *Étude comparative du prestige du professorat en Europe et en Amérique du Nord*, dans *Forum universitaire* (Laval), oct. 1967, pp. 91-100).

- IV -

En conséquence des événements de mai-juin 1968, la France s'est appliquée, pour la première fois depuis Napoléon, à une large décentralisation de ses universités. En se basant sur ces faits, un parti politique québécois inscrivait alors à son programme le refus du projet d'université du Québec. C'était proposer un cran d'arrêt dans la centralisation et l'étatisation universelles, qui pourrait être suivi de quelques autres. Toutes les universités du Québec pourraient en effet, devant le Conseil des universités, le ministère de l'Éducation et devant l'État, jouir d'une égale mesure de liberté et d'une égale mesure de subsides publics, compte tenu de la population desservie, des effectifs étudiants qué-

bécois (et non américains et ontariens), des besoins à satisfaire et, dans le cas des universités françaises, des rattrapages à réaliser.

Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Hull, etc., pourraient alors devenir autant d'universités régionales aussi autonomes et libres que toutes les autres. Plusieurs grandes villes dans des pays de vieille tradition universitaire ne comptent qu'une seule université, telles que Paris (183,000 étudiants), Rome (94,000 étudiants) et Londres (73,000 étudiants). On pourrait tendre vers cet idéal, en fusionnant d'abord tout au moins l'Université du Québec à Montréal avec l'Université de Montréal, quitte à dédoubler et à multiplier locaux et professeurs. La complexité de l'administration ne saurait être plus grande que dans la multiplicité des établissements de Londres, ou dans l'Université du Québec, répartie entre 4 ou 5 centres universitaires, ou surtout dans la gigantesque et tentaculaire Université de Californie, répandue en 9 villes et totalisant quelque 108,000 étudiants.

Il est à craindre qu'on ne soit à rebâtir l'Université impériale de Napoléon ou, ce qui revient au même, l'Université de France, avec sa Direction de l'enseignement supérieur et son Conseil de l'enseignement supérieur. Ce danger est aggravé par notre travers national, peut-être indéracinable, qui incline le pouvoir, épiscopat et clergé dans l'Eglise, exécutif et fonction publique dans l'Etat, à tout faire lui-même ou à tout contrôler, en éducation comme en d'autres domaines, paralysant toute participation et toute initiative des fidèles ou des citoyens dans une méfiance insurmontable et un certain mépris de la base indigène. On perdrait par là ce qu'il y a de plus remarquable et de plus précieux dans le régime américain : la plus grande liberté qui soit au monde, d'ailleurs vraiment excessive. De toute façon ce qu'il importe de sauvegarder, c'est d'une part la liberté et l'égalité des universités et d'autre part une coordination et une surveillance efficaces de l'Etat.



Sentences d'actualité

par ANDRÉ GAULIN

Le P.L.Q. ou parti libéral du Québec. Jadis F.L.Q. ou fédération libérale du Québec. Des pharisiens qui ont changé de nom après octobre 1970 : on a toujours peur d'être démasqué.

Ils se diront bientôt L.P.Q. Autre supercherie qui veut dire Libéral party of Québec, (L'accent aigu a été conservé pour les roteurs (lire voteurs) francophones.)

À cause de leur acharnement à défendre à tous crins la confédération du Dominion of Canada, on appellera bientôt les libéraux les Cons fédérés.

Les libéraux qui prêchent la mobilité nord-américaine ont d'ores et déjà pris parti pour l'immobilisme.

Monsieur Robert Bourassa reproche à Louis O'Neil son manque d'esprit évangélique pendant la dernière campagne électorale.

C'est connu : les libéraux sont de « bons-chrétiens ». Un « bon-chrétien » (avec le trait de l'Union), c'est selon Larousse, « une variété de grosse poire très estimée ».

Décidément, c'est pas le choix qui manque.

D'ailleurs monsieur Choquette n'avait-il pas dit le soir de sa ré-élection que toute la droite du Québec avait voté pour les libéraux. Les Québécois aiment trop les poires et c'est en cela qu'ils pêchent !

Les libéraux ne croient pas à la souveraineté. Les valets conçoivent mal qu'ils puissent avoir la peau d'un maître.

Quant à monsieur Cloutier, lui, il donne ses langues au chat. Avec la loi 22, c'est le résultat d'un caucus qui fait les cocus.

Comme Montcalm, et dans l'esprit bilingue de la loi 22, chaque Québécois peut dire : « Je meurs content ». « I die cash ».

Mais eux, ils verront les Anglais dans Québec.

La seule souveraineté qu'assureront les libéraux aux Québécois, c'est une dépendance souveraine. Monsieur Bourassa voudra-t-il exploiter cette formule ?

Le parti libéral veut être au-dessus de tout soupçon. Nous n'en doutons pas : ils sont au-dessus de ça et au-dessus de nous. Ce qui ne nous empêche pas de penser que non seulement nos soupçons sont fondés mais souvent confirmés.

Si le ridicule tuait, les libéraux seraient des terroristes qui n'ont pas peur de s'affirmer.

Au parti libéral, Gaulin dit : chapeau bas. Très bas. Presque bottine.

L'écoute électronique ? À bon écouteur, salut. À bon écourteur, ça pue. À frapper le trotteur, ça rue.

* * *

Encore les libéraux. Je les aime. (Mais eux ne m'aiment pas.)

Monsieur Toupin a déjà affirmé avoir lié son avenir politique à l'avenir de la politique agricole du Québec. Quand on le sait du parti libéral, autant affirmer qu'il sera un homme politique d'avenir encore très très longtemps.

Une tireuse de cartes m'a affirmé que monsieur Goldbloom mourrait des suites de la pollution « subventionnée ». Il serait inhumé dans un village dit olympique.

drapeau montréalais en tête, après avoir été déposé dans une tombe en bois d'orme de la rue Sherbrooke. Et elle ajoutait : à dire ce que je lis dans mes cartes aujourd'hui, vous me prendrez sûrement pour une folle !

Dans une entrevue accordée au journal le Soleil il y a près d'un an (le 12 janvier 1974), monsieur Hardy disait que sa politique culturelle était en gestation : il ne savait pas où elle aboutirait, mais selon le cher homme titulaire des affaires culturelles, elle allait sûrement quelque part !

C'est peut-être bien vers LES AFFAIRES culturelles qu'elle va sa politique. Est-ce pour cela qu'on loue Place Royale à Hilton ?

À ce sujet, monsieur Hardy déclarait aussi que la concession octroyée (sic) à la chaîne Hilton au cœur de Place Royale à Québec n'est pas incompatible avec la politique « ferme » de son ministère pour freiner la main-mise étrangère sur les industries (sic) culturelles du Québec. Monsieur Hardy a raison. Sa fermeté consiste à plier sans rompre (l'exemple part de haut). De plus, on ne parlera pas de main mise étrangère sur nos « industries » culturelles mais de main basse.

Monsieur Hardy (encore lui pour gonfler la « balloue » culturelle) n'a pas accepté le point de vue de Léon Dion selon lequel la souveraineté culturelle ne peut exister sans la souveraineté tout court. Ni le point de vue de René Levesque, ni celui de Camille Laurin (qui parle brillamment du sujet), ni celui de Parizeau (qui a écrit sur Éthier-Blais un article fort pertinent), ni même celui de Gérard (fatigué) Pelletier. Hardy affirme, ce cher homme, que la souveraineté culturelle, ça existe. (L'important, c'est de la chercher.)

Est-ce parce qu'il ne l'a pas encore trouvée, cette souveraineté culturelle, que monsieur Hardy ne dépose pas une loi-cadre sur le cinéma ?

La souveraineté culturelle dit encore monsieur Hardy (décidément il parle en plus de rire fort) n'est pas dépendante de la souveraineté unifiée des États du XIXe siècle. Au XXe siècle, le parti libéral partage les souverainetés. La politique à Ottawa, l'économique aux U.S.A. Quant à la culturelle, il s'agit de faire croire aux Québécois que c'est à eux qu'on la donne.

En 1974, Gilles Boyer, éditorialiste libéral du quotidien québécois le Soleil, a obtenu le prix de l'éditorialiste de l'année remis par le Canadian Newspaper Award. Ah ! Boyer, ah ! Boyer, il en restera toujours quelque chose.

Toujours en 1974 : en attaquant François-Albert Angers, l'éditorialiste Claude Ryan continue d'épouser les « mal formations » du Liberal Party. Sur monsieur Angers, il rejoint le ténor colorature François-Francis Cloutier. Ce n'est pas que l'on puisse nier que monsieur Ryan travaille fort, mais il faut bien reconnaître qu'il est fort travaillé. Monsieur Ryan rappelle le rat qui s'est retiré du monde (ordinaire). C'est le martyr masochiste qui attaque le prophète en santé.

Oh ! Liberal Party. Que de sentences l'on peut commettre en ton nom . . .

De l'Union nationale, tout a été dit. Rien ne se crée. (pause longue). Rien ne se perd. (pause plus longue encore).

L'U.N. C'est un sujet qui est passé à l'histoire.

Histoire de nous rappeler la noble institution duplessiste, on a élevé un monument dans Johnson. Le Québec n'oublie pas sa devise qui prouve qu'il n'a pas de mémoire.

Il est écrit : laissez les morts enterrer les morts.

Parlons de Bellemare justement. On a dit qu'il était le

Jean XXIII de l'Union nationale. Ce n'est pas respectueux pour Jean XXIII.

●
Bellemare a de l'esprit (suranné sur les bords — année sur année quoi ! —) Jean XXIII avait l'Esprit. Et est-ce Pascal qui disait que l'esprit a horreur du vide ? (J'entends un certain député back bencher demander : c'est qui ce Pascal-là comme il criait à Gaston Miron qui déposait à la Commission parlementaire sur le « bill » twenty-two : « T'é qui toué » ?).

●
Il y a des morts qui n'aiment pas les cimetières. Aussi Jean-Noël Tremblay a-t-il choisi plutôt de bénir au passage les chers trépassés (très passés !)

●
Abandonnés, les bleus voient rouge.

●
Après avoir régné sous le père putatif dit le « cheuf », ils se diviseront le per capita. Diviserunt sibi vestimenta mea leur chantera monsieur l'abbé Tremblay.

●
La peur rouge a plus d'avenir que la peur bleue. L'enfer est toujours rouge et le Québec n'y voit que du bleu.

●
L'Union nationale est, je dirais, un Bleu d'Auvergne (qui est une variété de fromage à moisissure). Un excellent fromage.

●
Quant à Gabriel abandonné par ses électeurs terrorisés par l'indépendance (ils pleuraient de ce qu'il fût battu), il pourra lire l'Oublié de Laure Conan. Les technocrates répudiés du parti liront À l'œuvre et à l'épreuve, Bellemare la Sève immortelle et moi l'Obscure souffrance.

●
Ceux qui s'entendent avec les libéraux comme larrons en foire vont encore « foirer ». Avis à monsieur Bellemare, le 101e député libéral.

●
Évangéline comme dans la légende acadienne retrouvera encore son Gabriel mourant. La francophonie d'Amérique

a le goût des déportations. Grand-Pré, l'Acadie. Puis Saint-Octave-de-l'Avenir, Saint-Paulin-Dallibaire, Saint-Thomas-de-Cherbourg . . . Rêves portuaires du pays noyé.

L'égalité ou l'indépendance. (Johnson)

Légalité ou la transhumance. (The prime minister of bill sixty-three)

Legs alité et la putrescence. (sous l'Unité Québec)

Le lait caillé et la transhumance. (Je n'ai nommé personne.)

Je ne parlerai donc pas des créditistes. Que dire d'un parti parti ? La « surprise-party » libérale de monsieur Dupuis. Et d'un parti qui risque de finir en queue de poisson.

Je serais pourtant injuste de ne pas saluer Fabien Roy. C'est un grand Québécois. Je l'ai vu lutter de près contre le Bill twenty two et il allait plus loin que le P.Q. en affirmant sans ambages : « Le Québec sera unilingue français ou il sera unilingue anglais ». Il sait que le bilinguisme officiel est une duperie.

Fabien Roy, c'est un sapin un peu chenu, mais il est poussé à même le sol de la Beauce. Qui a le courage, et la ténacité, et la permanence d'un sapin.

Le drame de l'assimilation, il l'a vécu par les Beaucerons disparus dans le Maine.

Quant au parti québécois : six tu l'as valent mieux que cent-un tu le donnes.

Bonne équipée vaut mieux que légende fédérale dorée.

Les porteurs d'eau valent mieux que les porteurs d'os et les saint-christophes déclassés.

Entre l'enclume et le marteau,

Les amuse-gueules littéraires d'André Gaulin !

Si la charogne vous met en rogne,

oubliez, oubliez et pensez à ceux qui vous aiment. Les libéraux, par exemple.

Le P.L.Q. ou le parti libéral du Québec. Vous connaissez ? Jadis, F.L.Q. ou fédération libérale du Québec. Des pharisiens qui ont changé de nom après octobre 70 : on a toujours peur d'être démasqué.

Ils se diront peut-être bientôt L.P.Q. Autre supercherie qui voudrait dire Libéral party of Québec. (L'accent aigu a été conservé pour les voteurs francophones).

A cause de leur acharnement à défendre à tous crins la confédération du Dominion of Canada, on appellera bientôt les libéraux, les Cons fédérés.

Les libéraux qui prêchent la mobilité nord-américaine ont d'ores et déjà pris parti pour l'immobilisme.

Monsieur Bourassa reprocha jadis à Louis O'Neil son manque d'esprit évangélique pendant la dernière campagne électorale. C'est connu : les libéraux sont de bons-chrétiens Un « bon chrétien » (avec le trait de l'Union), c'est selon Larousse, « une variété de grosse poire très estimée ».

Décidément, c'est le choix qui manque . . .

D'ailleurs, monsieur Choquette n'avait-il pas dit le soir

de sa ré-élection que toute la droite du Québec avait voté pour les libéraux. Les Québécois aiment trop les poires, c'est en cela qu'ils pêchent !

Les libéraux ne croient pas à la souveraineté. Les valets conçoivent toujours mal qu'ils puissent avoir la peau d'un maître.

Quant à monsieur Cloutier, lui, il donne ses langues au chat. La loi twenty-two, c'est le résultat d'un caucus qui fait les cocus.

Comme Montcalm, et dans l'esprit bilingue de la loi 22, chaque Québécois peut dire : « Je meurs content ». « I die cash ».

La seule souveraineté qu'assureront les libéraux aux Québécois, c'est une dépendance souveraine.

Et ce parti dit être au-dessus de tout soupçon. Nous n'en doutons plus : ils sont au-dessus de ça et au-dessus de nous. Ce qui ne nous empêche pas de penser que nos soupçons sont fondés . . .

Si le ridicule tuait, les libéraux seraient des terroristes qui n'ont pas peur de faire flèche de tout bois . . .

Au parti libéral, chapeau bas. Très bas, Presque bottine. Ah ! je suis sûr que pendant quelques instants, vous en avez oublié la charogne.



Les revues au Québec

Par JEAN GENEST

Comme tous les petits pays, le Québec est un cimetière pour les revues libres et indépendantes. Elles sont comme des météores : elles apparaissent, brillent intensément puis disparaissent, laissant un vide et des insatisfactions. D'autres renaissent, reprenant le même sillon, plus ou moins. Elles vivent d'idéal et d'air pur. Les bibliothécaires sérieux les collectionnent puis, bientôt, leurs bibliothèques deviennent les garderies de ces morts prématurées, les cimetières de ces espérances ou de ces rêves sans lendemain.

Elles naissent comme un cri dans un rêve de gloire. Elles vont transformer le monde. Le fait est : elles jouent un rôle, non seulement de soupape mais aussi de tremplin car le Québec est plus riche, même après leur mort. Elles ont allumé quelque chose, comme un côté trop ignoré de nous-mêmes.

Après le départ triomphal, arrive le réalisme. Une revue ne peut subsister que par les abonnements, les annonces publicitaires et les subventions. Les subventions privées sont très rares chez nous. Une des formes les plus ingénieuses et les plus prometteuses est celle d'une Fondation. Les dons accumulés finissent par faire une fortune dont le seul intérêt annuel constitue une subvention qui assure la survie et l'indépendance idéologique. Les grands mécènes, nos millionnaires, sont généralement sans idées ou sans idées nationales. Ils sont très rares et d'autant plus remarquables lorsqu'ils allient le sens national et la fortune. Ce qui compte davantage ce sont les dons de bonnes gens de chez nous. Les petites offrandes annuelles peuvent finir par donner une Fondation qui assurera la publication de revues comme celles de l'Histoire de l'Amérique française et de L'Action nationale.

Les subventions d'État sont dangereuses car elles n'ont aucune continuité et elles sont une perpétuelle menace pour l'indépendance des collaborateurs et de la direction d'une revue. Quand les partis se succèdent à la tête d'un gouvernement, c'est généralement une héca-

tombe qui commence dans les revues car celles qui étaient subventionnées par le gouvernement antérieur, ne peuvent plus l'être sous le gouvernement actuel. Ainsi le veulent les mœurs puériles des démocraties où les partis politiques sont plus importants que les intérêts de la nation.

Les annonces publicitaires font vivre les grandes revues. N'allez pas croire qu'il suffit de les solliciter pour les obtenir ! Elles relèvent d'intérêts privés qui dépendent d'idéologies fort pragmatiques. Les petites revues, les revues d'idées n'ont aucune chance de les obtenir. Que ce soient le magazine *Maclean* ou la revue *Chate-laïne*, vous savez que ces revues obtiennent tant de publicité parce qu'elles sont propriété d'intérêts anglo-saxons dont le siège social est à Toronto.

Ces deux revues affirment leur totale indépendance. Il y a une moitié de vérité dans cette assurance. Le propriétaire vivant à Toronto, cela signifie que les dirigeants de ces revues sont à peu près libres de dire, médire ou contredire tout ce qu'ils voudront de la politique québécoise : là est la part de vérité. Mais que d'omissions en ce qui regarde la pensée nationale des Canadiens-Français. On y affecte le libéralisme des Anglo-Saxons, cette a-moralité ou ce dogmatisme démocratique, tout fait de pas feutrés, de demies vérités et de terrains prohibés, qui ne déplairont pas aux Anglo-Canadiens. Mais en ce qui regarde la politique fédérale, alors il n'y a pas beaucoup de liberté : les dirigeants québécois devront suivre les politiques des dirigeants des intérêts *MacLean of Toronto*. Elles sont fédéralisantes, centralisatrices. Elles dispersent l'attention des Québécois plutôt qu'elles ne les rallient à la sauvegarde de leurs intérêts vitaux. L'immense appoint des annonces publicitaires leur permet de maintenir un prix d'abonnement au-dessous du véritable prix coûtant.

Deux revues très bien faites, *Sélection du Reader's Digest* et le *Time*, trouvent maintenant que les annonces publicitaires ne suffisent plus. En effet, ces deux revues

jouissaient d'une situation privilégiée intolérable, ceux qui y plaçaient des annonces pouvaient en déduire le coût comme dépenses d'affaires pour fins d'impôt. Le gouvernement canadien menace de leur retirer ce privilège (qui n'est pas accordé aux revues canadiennes) et elles se disent « sous le coup de la menace la plus grave qui ait jamais pesé sur ces revues ».

Si cette loi entre en action le 1 janvier 1976, le *Sélection* affirme qu'elle perdra 64% de ses annonces. Le prix de vente de la revue devra être augmenté et il est à cranidre que la population achètera moins d'exemplaires. Une circulation réduite augmentera encore le prix des annonces et celui du prix de revient de la revue : le balancier qui va de la mort à la vie ne cesserait plus d'osciller. Pourtant les intérêts *Reader's Digest* représentent une entreprise de trente et un millions de dollars en 1974 au Canada. En comparaison, que peuvent faire les petites revues québécoises ?

Il est donc évident que devant la concurrence des mass-média, comme les posters, la télévision, le journal, les annonces dans les revues, surtout si elles ne sont plus privilégiées par une exemption d'impôt, ne suffiront plus à faire vivre une revue à grand rayonnement. Le *Saturday Post*, *Life* et *Look* n'ont-elles pas préféré se saborder, quand elles ont vu diminuer leurs revenus des annonces publicitaires, plutôt que d'augmenter leur prix et de lutter contre la mort lente ?

Les intérêts du nationalisme canadien sont en jeu car si les revues canadiennes ne peuvent vivre, notre population se lance du côté des revues américaines et le Canada devient un inconnu pour les Canadiens. C'est le propre des revues américaines de parler des personnalités américaines et du point de vue américain. Nos bibliothèques regorgent de documentation américaine et nos étudiants sont plus familiers avec la mentalité américaine qu'avec la mentalité canadienne. L'éducation nationale du Canada, surtout du Canada anglais, se réduit à presque zéro. Les Anglo-Canadiens responsables

demandent alors que nos revues soient subventionnées. Cette suggestion favoriserait les revues en place mais nullement les revues créatrices, souvent marginales.

On connaît l'aventure du Nouveau Journal, de Jean-Louis Gagnon qui prétendait prendre la place de La Presse. On connaîtra peut-être l'aventure du journal Le Jour, ostracisé par un Pierre Elliott-Trudeau mesquin. Sans annonces publicitaires, journaux et revues ne peuvent survivre longtemps. Ce fut le sort de *Cité Libre* et de *Maintenant*. Ces deux revues, quoi qu'il en soit de leurs idées, ont joué un rôle important au Québec. Combattues ou non, elles ont introduit des idées nouvelles. Discutables ou non, elles ont obligé à réfléchir. Elles ont entretenu une vie de l'esprit vraiment dynamique. La très belle revue *Forces* ne sera plus publiée par l'Hydro-Québec mais par le ministère québécois des Communications, ce qui revient à la mettre sur la liste permanente des revues subventionnées. Le gouvernement entre ainsi en concurrence avec les revues libres qu'il ne subventionne pas. Mais la revue *Forces* est si riche que, à continuer dans la même ligne, nous sommes heureux de voir sa survie assurée. Le seul point noir à l'horizon : combien de temps gardera-t-elle son autonomie et sa qualité ? L'État peut être un mécène mais l'expérience n'en a jamais fait un mécène très ouvert et dynamique...

La revue *Actualité* qui est une revue beaucoup plus de chez-nous que la revue MacLean, arrive tout juste à boucler avec ses 125,000 exemplaires vendus. Elle n'a évidemment pas les mêmes ouvertures que la revue MacLean, sur les annonces publicitaires des grandes entreprises canadiennes ou américaines. Aussi elle doit concurrencer Chatelaine avec ses 250,000 abonnés et les 150,000 de MacLean. Une question plus profonde : quelle est l'influence réelle de ces grandes revues sur le Québec ? Sont-elles des revues de divertissement ? des revues d'opinion qui n'engagent à rien et qui permettent de rigoler de tout et de rien ?

Les revues dont les propriétaires sont anglo-cana-

diens ou américains, ne peuvent que nous aider en nous maintenant-au-courant. Elles sont valables à cause de l'information qu'elles communiquent. Mais elles ne nous *intègrent* à rien. Elles nous *déracinent* plutôt. Elles ne préparent pas des penseurs, des hommes d'action, elles n'apportent pas de synthèses à partir desquelles les Québécois peuvent entreprendre des réformes ou bâtir un monde suivant leur être profond. Elles dispersent. Elles n'apportent pas de valeurs propres à nous valoriser comme nation. À la longue, elles nous enseignent à nous mépriser ou, du moins, à manquer régulièrement de confiance en nous-mêmes. Derrière la brillance de leurs annonces et des grandes analyses de leurs pigistes occasionnels, elles n'apportent que le doute sur le Québec, sur notre histoire, sur notre avenir. Elles sapent les énergies et les résolutions. Elles invitent à des tolérances qui sont des démissions et des trahisons. Leur richesse se moque de notre pauvreté.

La revue *Culture vivante* se présentait comme une revue d'art. L'édition d'une telle revue coûte très cher. Mais trop d'avant-garde, elle ne pouvait plaire qu'à une petite minorité. Évidemment elle ne pouvait continuer d'exister que par une subvention d'État, celle du ministère des Affaires culturelles. Peut-être en fera-t-on une revue des arts du Québec. Elle mérite de survivre.

À part ces revues qui disent les vrais besoins et les vraies joies du Québec profond, nous avons vu pulluler, en ces dernières années, une série de revues qui ont exploité la pornographie, sans vergogne. Leur succès, plus ou moins éphémère, est la preuve que le marché existe. Comme le cinéma pornographique québécois a mis quelques directeurs sur la voie des millionnaires, ainsi cette veine, encouragée par un filon de lecteurs assez nombreux, nous a donné des revues, sans âme, matérialistes et obsédées. Là n'est pas notre image ni le sursaut d'énergie dont nous avons tant besoin.

Que nous reste-t-il ? Une série de revues à court tirage qui parlent de questions théologiques, morales et

sociales, de façon assez ésotérique et qui n'ont encore qu'un auditoire assez spécialisé, comme des fervents de pastorale et d'action évangélique. Quelques articles sont de réelle valeur. Beaucoup de rhétorique qui dit le dépaysement, les orientations généreuses mais qui ne mordent pas dans la réalité ni sur un monde sécularisé. Elles sont présentes à bien des combats de chapelle qui laissent le peuple complètement froid. Elles ne manquent pas de ferveur mais seulement de contact. Leurs lecteurs décrochent et leur survie c'est une ronde, celle de la spirale qui s'élève dans une spiritualité sans structure ou celle du carroussel qui ne va nulle part et se répète sans cesse.

Au milieu de tout ce tableau des énergies qui se consomment dans les revues du Québec, il y a évidemment *L'Action nationale*. Elle a été fondée en 1917. À ce point de vue, elle est une des plus anciennes encore existantes dans le Québec. Elle a le sens de la continuité : une action intellectuelle au service de la nation canadienne-française. Elle existait autrefois comme dans le rayonnement du *Devoir*. Ses principaux auteurs et directeurs, comme ses abonnés, lui venaient du journal *Le Devoir*. Le dernier à faire le pont ce fut Pierre Laporte : la revue a failli en mourir. Puis M. François-Albert Angers lui assura un nouveau départ, dès 1958, il y a dix-sept ans.

C'est plus qu'une revue, c'est une œuvre. Elle ne peut subsister par les grandes annonces publicitaires ni par les subventions de l'État car son indépendance dans les combats et sa liberté de pensée sont plus importantes que ses succès financiers. Ses assises financières lui sont assurées par les abonnements de ses amis fidèles : ils ont accepté l'abonnement à dix dollars pour un volume annuel d'environ 900 pages ; ils ont accepté de mettre de petites annonces qui représentent autant une conviction qu'un placement ; ils ont accepté de collaborer au progrès de la Fondation Esdras-Minville. Avec cette armature, la revue voit l'avenir avec une tranquillité relative.

Aucun des dirigeants de la revue ne reçoit d'honoraires ni de compensations pour ses articles, malgré parfois tout le travail supplémentaire qui y est engagé. Parce que c'est une œuvre entièrement au service des meilleurs intérêts de la nation canadienne-française. Il existerait un moyen d'augmenter le ressourcement de la revue, ce serait d'augmenter le nombre des abonnés et des lecteurs. Nous ne croyons pas qu'il y ait au Québec d'autres revues qui soient vraiment « la chose » de leurs lecteurs autant que *L'Action nationale*.

Elle est unique dans son genre et remplit un rôle au point de vue de l'éducation politique, sociale, économique, scolaire et même internationale, qui est trop rare au Québec. Son ouverture multidisciplinaire, sa grande variété de collaborateurs et ses études en vue de construire un monde meilleur au Québec, en font une revue indispensable. Le nombre des étudiants universitaires qui l'utilisent pour une thèse universitaire ou leurs recherches académiques, en est une preuve décisive. Si seulement le système public de nos polyvalentes et de nos CEGEP nous préparait des lecteurs valables !



L'adolescent pratique une religion d'adolescent. Evidemment. Comment pouvons-nous la caractériser ? Par les conflits que vit l'adolescent et qui marquent toutes les manifestations, gestes et paroles, du jeune. L'adolescent est celui qui a fini d'être commandé par les autres et qui, dans le superbe et douloureux *éveil du moi*, en arrive à des conceptions personnelles qui sont loin d'être étrangères — bien au contraire elles sont encore fortement influencées — par l'éducation reçue, le milieu où il vit et la condition humaine même de l'adolescent. Il est en quête de sa personnalité propre. Cette recherche immanente, très importante, aide et nuit à la fois, au développement d'une religion vraiment comprise, vécue, adulte. Le jeune est en *cheminement vers*. A cause des conflits et des situations contradictoires, le jeune se comprend mal et en arrive même à ne plus se comprendre du tout. Le rôle de l'éducateur est de *déchiffrer* ces situations complexes et de *discerner* l'étape à laquelle est arrivé l'adolescent pour mieux *orienter ses aspirations profondes* et sa disponibilité à l'intelligence du message livré par Dieu aux hommes.

PREMIER CONFLIT : LE SENTIMENT D'ABANDON ET LE DÉSIR DE L'AMITIÉ

Les événements se précipitent. L'adolescent a, tout à coup, la révélation qu'il n'est pas compris, qu'il est mal expliqué par les autres, qu'il est mis de côté, qu'il n'est pas aimé comme il le voudrait, que les autres ne lui sont plus soumis, que bien des succès dépendent de lui seul. Il a sa première prise de contact avec *le vide*. Il a l'impression d'être abandonné. Que de jeunes ont tout à coup la sensation de la mort. Etre seul au monde. Véritable moment où l'isolement social momentané le projette en une crise mineure d'existentialisme. Il apprend qu'il est au monde. Il apprend qu'il est seul au monde. Il apprend même parfois que le monde le rejette. La réalité lui paraît alors hostile, rébarbative. Il se réfugie

en lui-même : il peut pleurer, couvrir des vengeances hypothétiques, laisser l'orgueil s'infiltrer ou simplement goûter l'amertume d'être seul et pas aimé. La douleur est réelle.

Mais l'adolescent, étant un vivant, réagira. Il ne peut rester dans le vide émotionnel et le noir sentimental. Il répondra par le sport, par la lecture, par la flânerie où il ne pensera plus à rien (comme dans un îèche-vitrine où il regardera le monde passer) et surtout par la *recherche de l'amitié*. Avoir quelqu'un qui le comprend, qui l'interprète avec sympathie. Le jeune est gourmand de compréhension. Il a besoin d'aide pourvu que celle-ci ne se manifeste pas comme un mouvement de domination. « Souvent, dira Antoine Vergote, la crise religieuse des jeunes trouve son origine dans un conflit avec les parents » (Psychologie religieuse, Dessart, 1966, p. 318). Se sentir rejeté par les parents, c'est parfois tout envoyer par dessus bord et se complaire uniquement dans les amis rencontrés. Ne voulant plus avoir personne au-dessus de lui, l'adolescent délaisse Dieu dont l'image avait été jusqu'ici associée à celle de la toute puissance et de la toute providence parentale.

Maintenant ce qui compte, ce sont les amis. La plupart du temps le concept de Dieu passe alors par une intériorisation remarquable. A quatorze-quinze ans, ce n'est plus le Dieu tout puissant qui domine l'univers de l'adolescent, mais c'est l'AMI, le grand ami qui comprend tout. L'adolescent est plus incliné à la prière, il ne priera pas souvent peut-être mais il le fera avec une ferveur et une sincérité qui lui paraissent venir du plus profond de son être. Dieu devient, en ces perspectives, une amitié continuée, sublimée et comblante. Dieu est ainsi découvert plus par un besoin subjectif que par la révélation de Lui-même aux hommes. L'adolescent l'ignore encore mais il s'annexe Dieu : des facteurs instinctifs expliquent en grande partie son comportement religieux. Par là nous voyons que la grâce

ne détruit pas la nature humaine mais elle se servira de ce besoin d'amitié pour déboucher sur une notion plus épurée de Dieu et de la religion. L'important est qu'il n'y ait pas brisure à cet âge : il faut faire confiance à la vie et à la grâce.

DEUXIÈME CONFLIT : LE PROFANE ET LE SACRÉ

Il est remarquable comme l'adolescent en abordant les sciences en admet les méthodes en les absolutisant. Aussi la comparaison entre le scientisme de son temps et de ses disciplines scolaires en face du langage théologique ou du langage biblique, lui fait accorder plus de sérieux au travail de la raison, de la recherche scientifique. Il a de la difficulté à se déprendre, devant l'histoire comparée des littératures et des religions, des mythes et à départager ce qui regarde les fausses religions (dites naturelles) et la vraie religion (enseignée aux hommes par Dieu et Jésus-Christ). Il est toujours à demander des preuves qu'il jugera selon son impression du moment, sa sympathie du professeur ou la valeur rationnelle qu'il attribue à l'argument présenté. La théologie, ou l'enseignement religieux, se trouve souvent diminué à ses yeux, surtout si le professeur a peu préparé son cours ou est empêtré dans les méthodologies des sciences.

P. Babin a bien saisi cette difficulté du conflit entre la raison et la foi, entre le profane et le sacré. « Les adolescents manifestent très peu le caractère explicitement surnaturel et révélé de leur connaissance de Dieu. Ils ont tendance à concevoir cette connaissance comme une conséquence logique de leur raisonnement, de leur éducation, ou comme une exigence de leurs besoins... Ils parlent plutôt d'un *Dieu découvert par le besoin subjectif* que reconnu dans la foi... Leur langage apparaît, extérieurement et en ce qu'il explicite, plus proche de la théodicée que de celui de la Révélation historique. » (Dieu et l'adolescent, Chalet, 1963, p. 209-

210). Le développement de l'intelligence et les joies de connaître l'univers les font s'absorber dans la nature, ils l'explorent avec leur esprit. Or voici que la théologie demande une toute autre démarche : elle ne les convainc pas toujours et ils manifestent plus d'exigences de « preuves » dans les cours de religion que dans tout autre cours, même de science.

Par ailleurs l'énergie vitale, la faculté d'admiration, l'enthousiasme de l'âme, jusqu'aux pulsions sexuelles, parfois, se conjuguent pour les amener *au sens du sacré*, sorte de respect pour ce qu'il y a de plus intérieur en eux et de plus « réel » derrière les apparences. Derrière le visible, il leur paraît s'approcher souvent pour des expériences uniques et profondes, d'une *réalité invisible*. « Le sens du sacré en deviendra normalement plus riche, plus exigeant dans sa quête de Dieu » (P. Babin, id. opus, p. 213).

Le conflit de ces deux tendances précoces peut se résoudre soit par une remise en question de la religion, soit en une nouvelle ferveur qui peut prendre les apparences d'un certain panthéisme, d'une certaine fraternité universelle (l'œcuménisme de certains milieux) et même d'une authentique adoration de Dieu. Les professeurs de religion doivent être particulièrement attentifs à posséder le même degré de compétence et de prestige humain que leurs confrères des autres disciples scolaires. L'enseignement religieux n'est pas l'archéologie, ni l'anthropologie historique, ni même l'exégèse des Écritures, mais tout cela aide les adolescents à se faire une meilleure idée des fondements rationnels qui préparent à un acte de foi authentique.

TROISIÈME CONFLIT : LE DOUTE ET L'ABSOLU

Une des grandes caractéristiques de l'adolescence c'est cette coexistence de la timidité et de l'assurance, de l'affirmation absolue et de la recherche d'approba-

tion, de l'idéal et de la vulgarité. Il y a certes là un signe d'une personnalité encore instable et d'une insécurité profonde. On remarque souvent l'allure de jeunes « toughs » que les amateurs de motocyclettes aiment se donner, la hauteur méprisante des petits leaders de gangs. Plus l'arrogance s'affirme, plus chacun cherche l'approbation de ceux qui les entourent. Il y a idéalisation de soi et projection d'une sorte de sur-moi idéal. La religion n'échappe pas à ces courbes sentimentales en montagnes-russes.

L'idéalisation est bien définie par P. Babin comme « un processus selon lequel l'esprit tend à enlever à Dieu ses caractères historiques et objectifs pour lui conférer une réalité imaginaire, à partir des tendances subjectives de la personnalité poussées à l'absolu » (Idem opus, p. 228). Ainsi à partir de ses propres besoins et pulsions, l'adolescent se construit un être idéalisé qu'il appelle Dieu. Il lui reprochera facilement l'existence du mal mais s'il rencontre la douleur ou l'angoisse morale, il se retourne vers Dieu comme une source de réconfort, ce même Dieu qu'il venait d'attaquer. Il y avait incompréhension : son dieu n'était pas encore le vrai Dieu, père de Jésus-Christ.

Cette idéalisation n'est-elle qu'une phase narcissique que doit traverser l'adolescent ? C'est bien possible. Il est même heureux que Dieu devienne un absolu, un pur-esprit-parfait, pour l'adolescent car la présence d'un être reconnu comme supérieur, totalement supérieur, permettra d'en arriver à un acte total d'adoration et à une intelligence plus profonde de Dieu à travers toutes les conséquences vécues.

Le jeune veut absolument être autonome. Il recherche l'indépendance. Il réclame une liberté absolue. Il se libérera des tutelles, parfois avec violence. Néanmoins parce qu'il reconnaît un être supérieur, il se sent appelé à se dépasser, à se sacrifier. Cette idéalisation reste donc une composante importante de l'achè-

vement de sa personnalité et de son évolution religieuse.

Les psychologues ont vite remarqué que chez l'adolescent, Dieu se présentait comme un *idéal à atteindre* tandis que chez la jeune fille Dieu se présentait comme un *idéal à êtreindre*. Chez l'un, Dieu représente le Sublime ; chez l'autre, Dieu représente le Confident. Le garçon, en parlant d'idéal, se figure une ascension continue ; la fille, elle, le conçoit plutôt comme une relation interpersonnelle à développer. Ainsi pour le garçon, l'action sera fréquemment invoquée comme étant une prière suffisante ; pour la jeune fille, la prière est plutôt un recueillement, une mise en présence, un dialogue intime, une relation amoureuse. A la limite, le Dieu de l'adolescent est un essai de dépasser ses doutes et ses premières déceptions par « le moyen d'une image idéale » et le Dieu de l'adolescente est aussi un essai « de combler son manque affectif par une présence totale » (Antoine Vergote, *idem opus*, p. 312).

QUATRIÈME CONFLIT : LA FAUTE ET LE PARFAIT

Pas un humain n'est aussi surpris que l'adolescent devant ses premières fautes ; il ne comprend pas comment cela a pu lui arriver. Il lui semble que ce n'est pas lui, mais un autre, qui a commis la faute. Les jeunes délinquants, à leur première offense, sont généralement « inventifs » pour se justifier devant les autres et s'expliquer à eux-mêmes leur propre situation. Ils reportent la culpabilité principale sur leurs parents, sur l'ami, sur le groupe, sur le professeur, bref sur tout le monde, excepté eux-mêmes.

Ce comportement s'explique par le moralisme et le sens de l'absolu des adolescents. Ils se voient parfaits, indéfectibles. Que de réactions outrées devant un reproche ; ils se plaindront alors de ne pas être compris. Ils bouderont, fuiront ou révéleront une susceptibilité vengeresse surprenante.

Ils ont un sens aigu de la loi, de la distinction du bien et du mal. L'enseignement moral leur est comme une sécurisation en un sens mais aussi comme une invitation à exprimer leur jeune liberté, à courir des risques car « ils n'ont pas peur », « ils ne tomberont pas », « pourquoi n'aurait-on pas confiance en eux ? » Chez Jésus-Christ ils aiment l'assurance, la séduction, la réponse-clou et ils s'imaginent fréquemment opérant des miracles et les foules qui les suivent. Il y a là un besoin de « réalisation morale » qui est très puissant et ils sont sensibilisés à l'appel de pureté et d'élévation morale exprimé par Jésus-Christ.

Les sacrements de pénitence et d'eucharistie répondent à des besoins. A un certain point, on dirait que ces sacrements ont d'abord été créés pour eux, car ils aident à maintenir en eux une image belle et grande de leur moi. Newman, en décrivant sa quinzième année, ne disait-il pas : « J'étais plus désireux de vertu que de piété » (Anne Morley : Lettres et correspondance, p. 22). L'adolescent manifeste un sens de la perfection aigu, ce sont les premières fautes, vues comme telles, qui lui révèlent avec le plus de profondeur et d'acuité, ce que c'est que de *vivre comme un être humain*, bref il apprend le sens de l'existence et ses absolus commencent à se teinter d'expérience. Il ne faut pas qu'en mûrissant, ses enthousiasmes si absolus entraînent comme une déception de Dieu ou un rejet de la pratique religieuse. Ce n'est pas Dieu qui en souffrira mais bien l'adolescent qui abandonnerait son guide le plus expérimenté car le vrai Dieu, qui n'est pas seulement une projection narcissique, sait bien ce qui se passe dans l'homme car c'est Lui qui a fait l'homme. Ce n'est pas Dieu qui empêche l'adolescent de se réaliser mais c'est le jeune lui-même qui, en ne sachant pas s'avouer ses fautes et ses manquements, fuit les réalités de la condition humaine pour un *no-man's land* où il n'y a plus que des idéals diminués. Or un idéal diminué, ce n'est plus un idéal et les motivations que possédait l'adolescent à se dépasser, n'existeraient plus.

CINQUIÈME CONFLIT : LA RÉFORME DU MOI ET LA RÉFORME DU MONDE

Que la psychologie de l'adolescent soit complexe, nous le voyons encore ici. D'un côté la réalisation du moi est tellement importante pour l'adolescent qu'il peut en arriver à ne plus accueillir Dieu s'il lui paraît s'opposer à son épanouissement personnel. On pourrait donc penser que la réforme du moi est la chose la plus importante du monde pour lui.

Il n'en est rien car d'un autre côté, à cause des ouvertures apportées par ses études et les mass-média, le voilà qui se passionne pour toutes les grandes causes. Le voilà qui rêve de la réforme de « la Chine » bien plus que de la réforme de soi. En cette perspective la religion devient bonne pour les autres et il s'autorise à des critiques et à des démissions personnelles plus ou moins graves pourvu que son zèle pour la fraternité universelle lui serve d'alibi.

Sous un autre aspect on pourrait dire que l'adolescent est marqué de volontarisme en ce qu'il représente souvent un projet de sainteté et de perfection personnelle par ses seuls efforts. Puis il oscillera vers un certain fidéisme mettant en Dieu tout son espoir ou croyant que le progrès du monde apportera le bonheur à tous. La masturbation et la promiscuité perdent de leur importance à ce moment. Vraiment les adolescents oscillent entre l'absolu de l'effort et l'absolu de la grâce, entre le volontarisme et le laxisme, entre l'émoi des pressions érotiques et l'appel des passions à contenu social, entre une religion naturelle et une religion surnaturelle. On préférera le Christ qui nourrit les foules au Christ qui meurt pour les hommes. On préférera le Christ qui dit quoi faire au monde plus que le Christ qui demande le sacrifice et le pardon. Bref l'adolescent est volontiers sélectif.

L'important, pour un bon enseignement religieux,

est de tenir compte de la globalité de la Révélation. Tout l'Ancien Testament devrait être étudié à la lumière du Nouveau conçu comme achèvement et accomplissement. Et peu à peu introduire chez eux l'idée que ce n'est pas à l'homme à « inventer » un dieu mais à Dieu à instruire les humains.

En effet le sentiment religieux qui a toujours accompagné les hommes dans leur grand pèlerinage terrestre, leur a fait inventer mille religions qui, toutes naturelles et éclairées par la raison et l'imagination, se sont succédées les unes aux autres, *illustrant autant la grandeur que la misère de l'homme*. Puis, avec la Bible, est arrivée l'Action, la Parole, la Révélation de Dieu. Entrant dans l'histoire des hommes, *Dieu a accepté le temps* et sa Parole, ne s'exerçant plus d'un seul coup comme lors de la Création, mais s'exerçant dans l'épaisseur longue de l'histoire, est devenue une *pédagogie*.

La Bible devient un enseignement de Dieu disant aux hommes quelle est la religion, quelle est l'Alliance à établir entre Lui et eux. Aux religions naturelles s'est substituée une religion d'origine et d'orientation divine. La religion ne dépend plus de la volonté humaine mais de Dieu.

Seule la pédagogie divine, bien comprise par les adolescents, pourra les conduire à l'épanouissement de toute leur personnalité et leur permettre de comprendre toute leur destinée, à la fois sur la terre comme au ciel. Toutes les oppositions vécues, tous les conflits décrits seront dépassés. Les adolescents entreront maintenant dans une foi adulte qui accepte tout l'humain et qui s'ouvre à tout le divin. Les traits anthropomorphiques prêtés à Dieu auront été purifiés et le Dieu véritable, en se dégageant d'un magma puéril, aura pris sa véritable dimension : « Montre moi ta Face, Seigneur, et je verrai le Bonheur ! »

CONCLUSION

Chacun de ces conflits fondamentaux présente chez l'adolescent des aspects positifs, favorables à la croissance de la religion.

Tous ces aspects favorables présentent, par convergence des appuis une étape normale. C'est tout l'être qui grandit dans l'unanimité des forces. Grâce à l'unité de la personne, le sens religieux contribue fortement à l'essor de la personnalité et de sa conception du monde.

Mais cette étape normale n'est qu'un palier vers une étape ultérieure, celle de l'adulte. Celle-ci n'est pas à concevoir comme une zone de paix mais comme une période où les contradictions ont disparu, au moins en partie, et où les « expériences » accumulées durant l'adolescence constituent, par l'intermédiaire de la mémoire personnelle, autant d'avertissements. La conscience peut mieux guider, à la condition de chercher à s'éclairer et à parfaire sans cesse ses connaissances religieuses. Pourquoi l'éducation serait-elle permanente en ce qui regarde les sciences et les arts mais réservée à l'adolescence en ce qui regarde les connaissances religieuses ? Cela n'expliquerait-il pas que tant d'adultes soient des experts en connaissances techniques et des enfants en connaissances religieuses et morales ? N'avons-nous pas ici une raison à tant de « décrochages » ?

Il arrive que la grâce, en de nombreux jeunes, donne des lumières spéciales et comme une intuition de Dieu, ou du moins du vrai sens religieux demandé par Dieu dans la Bible.

L'alliance avec Jésus-Christ peut alors devenir la source d'une vocation plus élevée, soit vers le sacerdoce, la vie religieuse, un foyer chrétien exemplaire, soit vers quelque forme d'apostolat transcendant en son ingéniosité à trouver les réponses à des temps troublés.

L'âge de l'adolescent est l'âge précieux par excellence. Il est difficile mais c'est aussi « la beauté de l'humanité ». Il a toutes les Pentecôtes devant lui. Âge de l'émerveillement il nous aide à toujours mieux découvrir la jeunesse de Dieu.

Deux exemples célèbres, mis en appendice, illustrent les difficultés de l'adolescent devant la foi : Simone De Beauvoir et Paul Claudel.

I - APPENDICE : Simone de Beauvoir a décrit en quelques paragraphes comme, vers sa quinzième année, elle en est venue à perdre la foi. A travers l'art littéraire on reconnaîtra facilement les conflits que nous avons signalés : l'idéalisation, l'absolutisme, le refus d'accepter une culpabilité, la volonté de s'épanouir par toutes sortes de lectures et d'opposition à ses parents. Ajoutez à cela le scepticisme du père, les lectures qu'il lui recommandait et nous voyons la brisure spirituelle s'opérer. A vingt ans Dieu fut remplacé par Sartre.

Extraits des mémoires d'une jeune fille rangée (1958)

par SIMONE DE BEAUVOIR

« A Meyrignac, bien plus vivement qu'à Paris, je sentais autour de moi la présence de Dieu, les hommes et leurs échafaudages me le cachaient ; je voyais ici les herbes et les nuages tels qu'ils les avait arrachés au chaos, et ils portaient sa marque. Plus je collais à la terre, plus je m'approchais de lui, et chaque promenade était un acte d'adoration. Sa souveraineté ne m'ôtait pas la mienne. Il connaissait toutes les choses à sa façon, c'est-à-dire absolument : mais il me semblait que, d'une certaine manière, il avait besoin de mes yeux pour que les arbres aient des couleurs. La brûlure du soleil, la fraîcheur de la rosée, comment un pur esprit les eût-il éprouvées, sinon à travers mon corps ? Il avait fait cette terre pour les hommes, et les hommes pour témoigner de ses beautés ; la mission dont je m'étais toujours sentie obscurément chargée, c'était lui qui me l'avait donnée. *Loin qu'il me détrônât, il assurait mon règne.* Privée de ma présence, la création glissait dans un obscur sommeil ; en l'éveillant, j'accomplissais *le plus sacré de mes devoirs*, alors que les adultes, indifférents, trahissaient les desseins de Dieu. Quand le matin je franchissais en courant les barrières blanches pour m'enfoncer dans les sous-bois c'était *lui-même qui*

m'appelait. Il me regardait avec complaisance regarder ce monde qu'il avait créé afin que je le voie » (p. 127).

Je m'intéressais beaucoup moins aux lointaines questions politiques et sociales qu'aux problèmes qui me concernaient : *la morale*, ma vie intérieure, mes rapports avec Dieu. C'est là-dessus que je commençai à réfléchir.

La nature me parlait de Dieu. Mais décidément, il me semblait tout à fait étranger au monde où s'agitent les hommes. De même que le pape au fond du Vatican n'a pas à se soucier de ce qui se passe dans le siècle, Dieu, dans l'infini du ciel, ne devait guère s'intéresser aux détails des aventures terrestres. Depuis longtemps j'avais appris à distinguer sa Loi de l'autorité profane. *Mes insolences en classe, mes lectures clandestines* ne le concernaient pas. D'année en année, ma piété en se fortifiant s'épurait et je dédaignais les *fadeurs de la morale* au profit de *la mystique*.

Je priais, je méditais, j'essayais de rendre sensible à mon cœur la présence divine. Vers douze ans, j'inventai des mortifications : enfermée dans les cabinets — mon seul refuge — je me frottais au sang avec une pierre ponce, je me fustigeais avec la chaînette d'or que je portais à mon cou. Ma ferveur porta peu de fruits. Dans mes livres de piété, on parlait beaucoup de progrès, d'ascension ; les âmes gravissaient des sentiers escarpés, elles franchissaient des obstacles ; par moments, elles traversaient des déserts arides, et puis une rosée céleste les consolait : c'était toute une aventure ; en fait, alors qu'intellectuellement je m'élevais de jour en jour vers le savoir, je n'avais jamais l'impression de m'être approchée de Dieu. Je souhaitais des apparitions, des extases, qu'en moi ou hors de moi quelque chose se passât ; rien n'arrivait et mes exercices finissaient par ressembler à des comédies. Je m'exhortais à la patience, escomptant qu'un jour je me retrouverais installée au cœur de l'éternité, merveilleusement détachée de la terre. *En attendant j'y vivais sans contrainte,*

car mes efforts se situaient sur des hauteurs spirituelles dont la sérénité ne pouvait être troublée par des trivialités » (p. 134-135).

« Personne sur terre n'incarnait exactement Dieu ; j'étais seule en face de Lui. Et il me restait au fond du cœur une inquiétude : qui était-il ? que voulait-il au juste ? Dans quel camp se rangeait-il ?

Mon père ne croyait pas ; les plus grands écrivains, les meilleurs penseurs partageaient son scepticisme ; dans l'ensemble, c'était surtout les femmes qui allaient à l'église ; je commençais à trouver paradoxal et troublant que la vérité fût leur privilège alors que les hommes, sans discussion possible, leur étaient supérieurs. En même temps, je pensais qu'il n'y a pas de plus grand cataclysme que de perdre la foi et je tentais souvent de m'assurer contre ce risque. J'avais poussé assez loin mon instruction religieuse et suivi des cours d'apologétique ; à toute objection dirigée contre les vérités révélées, je savais opposer un argument subtil ; je n'en connaissais aucun qui les démontrât. L'allégorie de l'horloge et de l'horloger ne me convainquait pas. J'ignorais trop radicalement la souffrance pour en tirer argument contre la Providence ; mais l'harmonie du monde ne me sautait pas aux yeux. Le Christ et quantité de saints avaient manifesté sur terre le surnaturel ; je me rendais compte que la Bible, les Evangiles, les miracles, les visions n'étaient garantis que par l'autorité de l'Eglise. . . .

Un soir, à Meyrignac, je m'accoudai, comme tant d'autres soirs, à ma fenêtre ; une chaude odeur d'étable montait vers les glacis du ciel ; ma prière prit faiblement son essor, puis retomba. J'avais passé ma journée à *manger des pommes interdites* et à lire, dans un Balzac prohibé, l'étrange idylle d'un homme et d'une panthère ; avant de m'endormir, j'allais me raconter de drôles d'histoires, qui me mettraient dans de drôles d'états. « Ce sont des péchés », me dis-je. Impossible de tri-

cher plus longtemps ; la désobéissance soutenue et systématique, le mensonge, les rêveries impures n'étaient pas des conduites innocentes. Je plongeai mes mains dans la fraîcheur des lauriers-cerises, j'écoutai le glouglou de l'eau, et *je compris que rien ne me ferait renoncer aux joies terrestres*. « Je ne crois plus en Dieu », me dis-je, sans grand étonnement. C'était une évidence : *si j'avais cru en lui, je n'aurais pas consenti de gaieté de cœur à l'offenser*. J'avais toujours pensé qu'au prix de l'éternité ce monde comptait pour rien ; il comptait, puisque je l'aimais, et c'était Dieu soudain qui ne faisait pas le poids ; il fallait que son nom ne recouvrit plus qu'un mirage. Depuis longtemps l'idée que je me faisais de lui s'était épurée, sublimée au point qu'il avait perdu tout visage, tout lien concret avec la terre et de fil en aiguille l'être même. Sa perfection excluait sa réalité. C'est pourquoi j'éprouvai si peu de surprise quand je constatai son absence dans mon cœur et au ciel. Je ne le niai pas afin de me débarrasser d'un gêneur ; au contraire, je m'aperçus qu'il n'intervenait plus dans ma vie et j'en conclus qu'il avait cessé d'exister pour moi.

Je devais fatalement en arriver à cette liquidation. J'étais *trop extrémiste* pour vivre sous l'oeil de Dieu en disant au siècle à la fois oui et non. D'autre part, j'aurais répugné à sauter avec mauvaise foi du profane au sacré et à affirmer Dieu tout en vivant sans lui. Je ne concevais pas d'accommodements avec le ciel. Si peu qu'on lui refusât, c'était trop si Dieu existait ; si peu qu'on lui accordât, c'était trop s'il n'existait pas. Ergoter avec sa conscience, chicaner sur ses plaisirs ; ces marchandages m'écœuraient. C'est pourquoi je n'essayai pas de ruser. Dès que la lumière se fit en moi, je tranchai net.

Le scepticisme paternel m'avait ouvert la voie ; je ne m'engageais pas en solitaire dans une aventure hasardeuse. J'éprouvai même un grand soulagement à me retrouver, affranchie de mon enfance et de mon sexe,

en accord avec les libres esprits que j'admirais. Les voix de Jeanne d'Arc ne me troublèrent pas beaucoup ; d'autres énigmes m'intriguèrent ; mais la religion m'avait habituée aux mystères. Et il m'était plus facile de penser un monde sans créateur qu'un créateur chargé de toutes les contradictions du monde. Mon incrédulité ne vacilla jamais. ...

Je fis une autre découverte. Un après-midi, à Paris, je réalisai que j'étais condamnée à mort. Il n'y avait personne que moi dans l'appartement et je ne refrérai pas mon désespoir ; j'ai crié, j'ai griffé la moquette rouge. Et quand je me relevai, hébétée, je me demandai : « Comment les autres gens font-ils ? Comment ferai-je ? » Il me semblait impossible de vivre toute ma vie le cœur tordu par l'horreur. Quand l'échéance s'approche, me disais-je, quand on a déjà trente ans, quarante ans et qu'on pense : « C'est pour demain », comment le supporte-t-on ? Plus que la mort elle-même je redoutais cette épouvante qui bientôt serait mon lot, et pour toujours » (pages 136-137-138-139).

APPENDICE II - Paul Claudel a fait le récit de sa conversion au catholicisme. On y voit les mêmes traits fondamentaux de l'adolescence que nous avons étudiés : idéalisme, besoin d'absolu, rencontre de la mort, intériorisation, opposition et recherche de la liberté même dans les lectures les plus dangereuses.

Comment se fait-il qu'avec les mêmes caractéristiques, une Simone de Beauvoir se tourne vers l'athéisme matérialiste et qu'un Claudel se tourne vers un catholicisme très spiritualiste ? C'est là le mystère même de la personne et de la grâce. A leur âge mûr, l'une se dit flouée par les illusions et l'autre conquis par les allusions de l'univers

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

1 — La décadence politique

Quel Américain n'a un peu honte de son pays ? Surtout en voyageant à l'étranger. Qui a jamais renvoyé son président et condamné ses dirigeants à la prison pour mensonges et malversions ?

On s'en tire trop facilement en glorifiant la démocratie. Car c'est oublier le scandale causé et ses conséquences qui sont la méfiance, le cynisme, le m'en-fichisme l'affaïssement de toute autorité. Qui gouverne ?

En Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie, les masses ont voulu fuir leur pays transformé en prison et en camp de concentration. Aujourd'hui leurs dirigeants, avec une bonne dose de cynisme, peuvent leur dire : « Les États-Unis ne sont qu'un refuge pour bourgeois capitalistes pourris et corrompus ! »

Peut-on faire de la politique sans se salir les mains ? À cause de ce qui se passe aux États-Unis, beaucoup de dirigeants, dans tous les pays du monde, en sont écla-boussés. Les dirigeants n'osent plus diriger. Ils ont peur de l'opinion publique, cette nouvelle divinité. Ils ont surtout peur des mass-média où sont les grands-prêtres qui les manipulent et l'alimentent. Ce quatrième pouvoir est l'irresponsable par excellence.

Le monde actuel est à la recherche de vrais leaders. Il ne rencontre que des égoïsmes, celui des individus, celui de la classe sociale, celui des syndicats, celui des affaires. Les peuples perdent le sens du bien commun en même temps que celui de la patrie.

Les gouvernements, en se désagrégeant, vident de leur substance les valeurs de justice, de liberté, de paix sociale. Nous entrons dans une mue où tout est prêt pour une dictature. Quelle qu'elle soit, beaucoup la préféreront à l'anarchie et au désenchantement graduel qui engendrent les sentiments d'impuissance, de honte et d'insatisfaction civique jusqu'à la colère.

Comme substituts, les masses ne connaissent plus

que la recherche passionnée des biens temporels. Les motivations inspirées par des chefs sont remplacées par des impulsions venues des instincts : l'homme devient un peu moins homme. La décadence de la politique c'est la misère de l'homme contemporain.

2 — Le fiasco militaire

Sans guerre, depuis la fin de la Deuxième Grande Guerre, le marxisme est vainqueur partout. Au Vietnam, il ne faut plus se le cacher, après la France, ce sont les États-Unis qui sont vaincus.

Pourquoi ? Ni la population américaine, ni l'armée ne croyait plus à son action au Vietnam. Il y a là un refus, impensable sous Dulles et Eisenhower, de jouer pleinement un rôle international. On ne veut plus jouer à la police du monde parce qu'on ne veut pas que le niveau de vie baisse chez soi.

Les vacances payées au Japon ou à Hawaï, les bordels nomades, la drogue en abondance, le vol systématique du matériel de guerre, les désertions par des milliers de jeunes conscrits, tout cela a montré une corruption à si grande échelle de tout l'appareil militaire américain qu'aujourd'hui ils sont mal venus de frapper la poitrine des autres.

Pour s'expliquer franchement, les Américains ne devraient-ils pas commencer par expliquer au monde l'assassinat de l'ancien président vietnamien Diem ? Des faits troublants n'ont jamais été niés. Aujourd'hui encore les Vietnamiens ne leur pardonnent pas ce crime qu'ils leur imputent.

La guerre du pétrole étant arrivée, la contestation publicitaire atteignant un paroxysme, les députés et les sénateurs américains ont préféré détourner l'argent alloué à l'achat du matériel militaire vers l'achat du pétrole, donnant un sens assez pervers au slogan : « l'amour plutôt que la guerre ! »

Toute la crédibilité des États-Unis, dans ses relations

internationales, est remise en question. Aucun des pays qui entre dans la « théorie des dominos » ne leur fait plus confiance : Malaisie, Indonésie, Philippines, Hong-Kong, Australie. Aucun des pays du Marché Commun. Aucun des pays de l'Alliance pour la paix. Au rôle international, si brillant en 1946, les États-Unis préfèrent la paix dans l'isolationnisme et le compromis qui n'est qu'une vague démission. Ainsi le bon salaire, le bon érotisme, la bonne automobile et le bon *hot dog* sont assurés. Ce pays est spirituellement ravagé.

Hier, il vainquait, à la fois, l'Allemagne et le Japon. Sa force, disait-il, reposait dans ses techniques, ses canons et ses avions. Si riche en matériel et si pauvre en idées. Comment pouvait-il soupçonner qu'il perdrait toutes les guerres où les techniques sont secondaires ?

3 — L'anti-sophie universitaire

Où donc a commencé la décadence américaine ? Des analystes d'Angleterre et de France la placent dans l'université américaine même. Elles sont gonflées de connaissances mais vides de sagesse. Elles donnent toutes les théories, conduisent à tous les fossés, mais aucune certitude en dehors de la certitude physique et mathématique. Personne ne semble savoir où mène le chemin de la connaissance ! Pourquoi s'en préoccuper ? Est-ce que la connaissance ne conduit pas au diplôme et le diplôme à un haut salaire assuré ?

Au nom de la démocratie on y admit n'importe qui. Toutes les enquêtes ont signalé qu'elles sont encombrées par des jeunes et des moins jeunes qui n'ont aucun désir d'une vie de l'esprit. L'absentéisme et la course vers les cours à la mode sont à la hausse aux dépens des savoirs dont dépend la vie d'un pays.

Quand une civilisation entre en décadence, ce n'est pas le poids des connaissances qui diminue mais leur intégration. L'atomisation du savoir spécialisé ne permet à l'esprit de rien comprendre à l'ensemble de la vie. Aussi les jeunes se cherchent-ils des universités parallèles,

c'est-à-dire ces groupements activistes où on transforme une vie-sans-raison en une cause-à-servir. Patricia Hearst devient membre de la Symbionese Army ! Mieux vaut être chaud ou froid, dit saint Jean, plutôt que tiède et médiocre.

On compte les Socrates d'une si grande république sur les doigts de ses mains. Autour d'eux les sophistes pullulent. Les voyeuristes écoutent Master et Johnson et les anxieux se retrouvent parmi les vingt millions de psychanalysés ou dans les cliniques pour avortement gratuit. Les meilleurs maîtres furent longtemps importés de l'étranger, de Maritain à Ferni et à Einstein.

Les contestations étudiantes, en politisant le campus, ont fini par engendrer les communes pastorales. Nietzsche ne l'avait-il pas prévu : « Supposons que la foi en Dieu soit morte ; la question « Qui est-ce qui parle ? » se posera de nouveau. Ma réponse, que j'emprunte non à la métaphysique mais à la physiologie animale, est celle-ci : c'est l'instinct du troupeau qui parle ».

4 — La pagaille du secondaire

Les Américains qui pensent, ne pensent plus avoir le meilleur système d'enseignement au monde. Pour eux, les *comprehensive schools* de Dewey et Conant, sont un fiasco.

La dernière enquête, citée par Time, 31 mars 1975, signale la baisse constante du niveau des études secondaires dans les écoles publiques des États-Unis.

La grande majorité des *Colleges* américains exigent, pour l'inscription, que les finissants du secondaire passent les examens du *Scholastic Aptitude Tests*. Là, depuis 1962, on ne fait qu'enregistrer une continuelle dévalorisation des études secondaires.

Sur un maximum de 800 points, un million d'étudiants, finissants du secondaire public (on ne dit rien des autres étudiants qui ne se présentent pas au *College*), n'obtiennent que 440 dans les tests verbaux et 478 dans les tests de mathématiques. De 1962 à 1975, la baisse est régulière.

Les experts connaissent bien les raisons : le système actuel des grandes *comprehensive schools* (nos écoles polyvalentes) ne développe pas chez l'étudiant « l'habilité du raisonnement ». C'est l'avis de M. Sam McCandless, directeur du *College Entrance Examination Board*. Comment pourrait-il contredire les faits ?

Certains professeurs mettent la faute sur la télévision, sur les parents mais, en fin de compte, le grand responsable est la fuite de l'effort, la démission devant le travail d'apprendre. Le système y invite autant les professeurs que les étudiants. Personne n'est plus responsable de rien, devant rien, pas même devant soi-même.

L'étude des langues, l'histoire, les sciences, les mathématiques, le travail professionnel, montrent des baisses alarmantes. Même la capacité de bien lire, suivant le U.S. Department of Health, Education and Welfare, a bien diminué dans tout le système scolaire public, depuis 1965. La médiocrité s'installe partout.

Ce système qui a inspiré M. Guy Rocher et Arthur Tremblay, a été copié et importé au Québec, comme le meilleur au monde. Il nous aura fallu une ou deux générations de cobayes pour arriver au même résultat. La démocratie est bien mal entendue si elle devient une invitation à la médiocrité acceptée plutôt qu'une chance de viser à l'excellence pour tous. Des pays ne méritent pas les « démocrates » qu'ils se donnent !

5 — La corruption du quatrième pouvoir

Après le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, nous apprenons la force du quatrième pouvoir que sont devenus les mass-média. Commençons par le cinéma d'Hollywood. Quelle officine, depuis l'homme préhistorique, a autant produit d'idoles ? Néron pouvait voler à Delphes, pour sa Ville d'Or, plus de cinq cents statues mais les États-Unis ont exporté bien plus que cinq cents statues, chaque année, à travers le monde ! Pour mieux nous tromper, les États-Unis appellent ces articles d'exportation et de consommation : *des étoiles !*

Faut-il parler de la publicité commerciale à la télévision ? Elle est généralement faite par des idiots pour des idiots. Trois cent millions de touristes demandent à un avion ou à un bateau, la chance de fuir cette tyrannie de la télévision-à-la-maison ! Le gigantesque débit de la télévision empêche qu'elle devienne un authentique art populaire. La vulgarisation subordonne la qualité esthétique à la production industrielle. « Aussi un directeur de la TV précisait-il à un réalisateur : « Votre travail, c'est de produire de la merde ». « Comme excuse, les médias ont toujours prétendu qu'ils fournissaient au public ce que celui-ci voulait » (Claude-Jean Bertrand : *Les mass-média aux États-Unis*, PUF, 1974, p. 111). Des bordels à Las Vegas, c'est toujours la même excuse !

Musées, orchestres symphoniques, disques classiques sont à la hausse. Des journaux et des revues sont vraiment ce qu'il y a de mieux, à l'intérieur des mythes et des dogmes propres aux États-Unis. Mais que de vulgarités et de manques de goût étalés à des millions d'exemplaires. À l'héritage biblique et à l'héritage humaniste, on a substitué une autre conception de la vie ; le divorce à volonté, la beauté à fleur de peau, la titillation comme art, le revolver comme providence, le lit comme acteur principal et le freudisme comme explication à tout le mystère de l'individu. « Les programmes sérieux sont 20 fois moins nombreux à la TV américaine que sur la BBC anglaise ou la NHK japonaise » (idem, p. 98).

Derrière un vernis idéaliste, comment les mass-média n'ont-ils pas aidé à fausser les consciences et à corrompre les notions du bien et du mal. Par là, ils ont pourri l'éducation de la volonté, développé l'égoïsme et l'exhibitionnisme chez tout un peuple. Que lui reste-t-il à respecter ? La pauvreté idéologique des mass-média n'a été une source d'inspiration pour aucun pays du monde, pas même pour les États-Unis. Passés maîtres en techniques et en communications par satellite, ils n'avaient réellement aucun message à livrer. Ils ont creusé des failles plutôt que des bonheurs et nous voilà plus pauvres qu'hier.

6 — La démoralisation de la famille

L'État et la Cour Suprême, des États-Unis, défendent les libertés individuelles, la séparation des Églises et de l'État, mais, en pratique, ne deviennent-ils pas complices des forces qui sabotent la famille, l'éducation familiale et la désorientation de la jeunesse dans le monde actuel. Ainsi, la Cour Suprême décrète, un jour, que l'avortement est permis pendant les douze premières semaines de la grossesse. La conséquence : les laboratoires de biologie s'arrachent les fœtus comme « *pâtes expérimentales* » à la planification des maladies et des monstres.

La jeunesse ne grandit pas dans le respect et l'idéal de la famille mais, enveloppée dans la pornographie ambiante et qui imprègne tout, elle est tôt introduite aux moyens artificiels d'éviter toute conception. Ainsi elle apprend à se protéger contre l'appel à la vie. Elle apprend aussi la jouissance dans l'irresponsabilité. Qu'a-t-on besoin de famille quand l'union libre satisfait tout le monde ? On change de partenaire comme on change de chemise, aussi une jeune fille pouvait-elle dire : « Je couche avec trois camarades et mon professeur et je n'ai jamais aimé personne ! »

Puis le pays connaît le retour violent des maladies vénériennes. Une véritable épidémie chez les jeunes. Et les Noirs dont l'esprit tribal ou familial a été détruit sur les négriers et les plantations du 18^e siècle, n'ont jamais appris au contact des Blancs ou à l'école des Blancs comment se préparer à une famille normale. Tout le pays connaît une crise de l'amour. Ses énergies visent une satisfaction et non la construction d'un pays fondé sur des familles solides. Il a appris au monde à multiplier les utérus vides et les silos pleins de fusées atomiques.

On continue à se marier, évidemment. Mais le divorce par consentement mutuel a fait son chemin. Près du tiers des mariages terminent en divorce. Le pays le plus riche au monde a, comme idéal, le plafonnement de sa population au rythme zéro : ne faire d'enfants que pour remplacer exactement la place laissée par les morts de l'année. Les familles rationnées sont-elles assurées d'un

avenir ? Le matérialisme ou l'empiffrement des nourritures terrestres est devenu le monstre sacré servi par tout un peuple. Le champion des libertés individuelles ne sera-t-il pas remplacé par le champion des vertus communautaires ? Qui peut savoir ? Le désespoir des clairvoyants est de comprendre que les États-Unis nous sont, malgré tout, nécessaires car sans eux, nous n'avons plus de choix. On nous imposera plutôt les mœurs des prisons et les misères insondables des dictatures marxistes.

7 — La banqueroute du projet-de-vie

Sans avoir trop brillé par sa culture humaniste, la civilisation américaine est devenue la tête de proue de l'humanité en culture scientifique et en recherches.

Réduite toutefois à une élite assez restreinte, les masses, buvant aux mass-média, ont plutôt inventé une nouvelle culture appelée la contre-culture. Ses caractéristiques, visibles à travers une certaine anarchie, pourraient être les suivantes : 1) le *défolement* (surféminisme misanthrope, danses frénétiques, transhumances printanières des jeunes poussés comme des troupeaux vers les plages et les nuits, etc.) ; 2) le *culte du bruit* (musique électronique à haut-parleurs, le rock-and-roll où l'on casse tout, etc.) ; 3) *l'acceptation de toutes les confusions* (refus des normes de pensée, pluralisme idéologique : « C'est mon opinion ! ») ; 4) *le refus de l'histoire* (cette impression d'un monde qui s'éteint et d'un autre qui commence : on ne veut pas être en retard) ; 5) le goût des risques et de longer les frontières (on défait le langage, on défait les sons, on défait l'amour, on défait la société et, par la drogue, on se défait soi-même en cherchant les paradis kaléidoscopiques). Un mot résume assez bien cet état d'âme. Max Roach, directeur d'un groupe de 150 joueurs de jazz, les M'Boom, disait : « Notre seul défaut est d'aimer passionnément la même femme : la percussion ! »

Leur vision du bonheur, celle qu'ils exportent partout, c'est le matérialisme stérile, les étoiles filantes que sont devenues leurs vedettes de cinéma, leurs million-

naires divorcés et l'exemple de leurs magnats exploiters. Quelle image restera plus longtemps, celle de leur générosité pour le monde ou celle de leur exploitation du monde ?

Dans ce désert spirituel, nous voyons presque autant de citoyens prêts à violer la loi que de citoyens prêts à l'observer. Toutes leurs grandes villes, dès le coucher du soleil, deviennent des jungles où le citoyen honnête est menacé d'être détrossé, violé ou blessé. Solution géniale : augmentons le nombre des policiers ! Nul n'ose proposer de remettre en valeur, dès l'école élémentaire, une bonne formation de la conscience des jeunes ou l'enseignement des dix commandements de Dieu. N'a-t-on pas vu des douaniers s'emparer d'une tonne de drogues qui fut revendue par des policiers ?

Cette civilisation de la jouissance et de l'argent à tout prix est si criarde et si faussée que son brillant, étonnant, ne doit pas nous tromper sur ses vides et ses misères.

8 — Conclusion

Après l'empire romain de César, la chrétienté de Charlemagne, l'empire espagnol, l'empire napoléonien et l'empire du mercantilisme anglais, la puissance américaine s'est imposée au monde. Les Américains ont exploré la lune et inventé la gomme à mâcher, le rock and roll et Marilyn Monroe.

Cette puissance a coïncidé avec l'essor fantastique des mass-média, de la télévision, du cinéma, de l'automobile et de l'aviation qui ont modifié les façons de vivre du monde entier. Elle a détruit le fascisme mais semble perdre partout devant le marxisme, cette forme plus subtile de fascisme. Pas un recoin de la terre n'a échappé aux tentacules de ses entreprises multi-nationales.

Elle a apporté à l'humanité le plus grand confort matériel jamais rêvé par les masses. Pourtant son libéralisme excessif a engendré tous les abus. Elle s'est identifiée avec la fortune monstrueuse de ses millionnaires et

a su vider les pays plus faibles de leurs ressources, à son profit. Un moment, elle posséda 80% de l'or du monde et près de la moitié des ressources alimentaires et minérales du monde.

Il aura suffi de cinquante ans à cette puissance pour passer. Étoile filante dans l'histoire des hommes. Comme dans l'empire romain, elle a su assassiner ses présidents, renier ses responsabilités et ses engagements, servir ses intérêts égoïstes. Une décadence, c'est une convergence de démoralisations.

Qui remplacera cette puissance ? Elle n'a plus la confiance d'aucun pays, pas même d'Israël. Son vide appellera une autre puissance à naître. Faute de valeurs spirituelles, morales et idéologiques, ses abus dans la licence entraîneront peut-être une puissance marxisante à prendre la relève. Ainsi l'humanité passera des mœurs épicuriennes les plus relâchées aux mœurs les plus spartiates. À la liberté succédera une invasion de barbares matérialistes, soviétiques ou maoïstes, aux masses mieux armées et plus motivées. Ce sera la mise en esclavage des peuples qui, une fois de plus, auront été leurrés. L'histoire se répétera parce que les hommes n'ont jamais trop compris ses dures leçons : Dieu nous a donné un jardin et insatiables, nous le transformons en salles d'orgies ou en prisons communautaires.

Quel héritage nous laissera la puissance américaine quand elle s'effondrera ? Son effondrement est déjà commencé. Son héritage sera bien léger. Elle aura laissé aux hommes comme un goût de paradis terrestre, comme une confiance illimitée dans la puissance de l'initiative humaine, mais elle aura sapé toutes leurs forces morales, toutes leurs croyances. Elle aura été un leader de la sécularisation, dans le sens le plus péjoratif du mot : construire le monde, la famille et l'école, comme si Dieu n'existait pas. Exiler Dieu de la terre. N'est-il pas de trop à côté de l'Exxon ou de General Motors ?



NOS ANNONCEURS

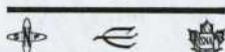
Nos annonceurs participent à la vie de la revue...
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales	Fer
Assurance vie	Imprimeries
Avocats	Mercerie
Comptables	Placements
	Quincaillerie



À VOTRE SERVICE
DANS LE
GROUPE
DE
POINTE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

L' É C O N O M I E
M U T U E L L E D' A S S U R A N C E

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

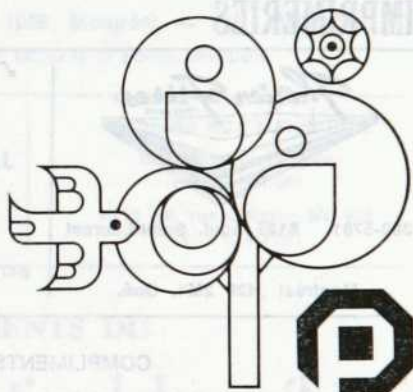
385 est, rue Sherbrooke, Montréal H2X 3N9,
tél. : 844-2050

AVOCATS

GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec
Téléphone : 692-3951

BANQUE

**Le
mieux-vivre,
c'est
contagieux.
Venez
l'attraper
chez nous.**



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

COMPTABLES

Desforges, Germain
& Associés

Comptables agréés

210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2

Montréal 354 — Tél. : 388-5738

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
comptables agréés

Charles Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie, suite 4
Montréal 351 388-9251

Lorenzo Bélanger et Associés

comptables agréées

2055, rue Peel, bureau 1025

Montréal, Québec H3A 1V4

(514) 849-9167

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

11580 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL 478 - 648-7445

IMPRIMERIES



388-5781 8125 boul. Saint-Laurent

Montréal, H2P 2M1, Qué.

**IMPRIMERIE
JACQUES-CARTIER INC.**

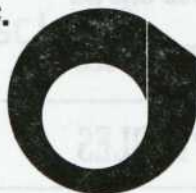
Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

8477, 8e ave, Mtl 455 - 729-1851

COMPLIMENTS DE

Journal offset inc.

254, Benjamin-Hudon,
Montréal H4N 1J4,



ATELIER SYNDIQUÉ

MERCERIE TAILLEUR

LA BOUTIQUE LE PATRIMOINE inc.

Gilles Maillé, propriétaire

Spécialité : Habits sur mesures

6990, RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL

273-2523

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE**EDOUARD ROY & FILS LTÉE**Quincaillerie en gros
exclusivement4115 est, rue Ontario, Mtl 403
Tél. : 524-7541

COMPLIMENTS DU**Mouvement National des québécois****ET DES SOCIÉTÉS MEMBRES :**

SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

SNQ CENTRE DU QUÉBEC

SNQ CÔTE-NORD

SNQ EST DU QUÉBEC

SNQ DES HAUTES RIVIÈRES

SNQ DU LANAUDIÈRE

SSJB DE MONTRÉAL

SNQ OUTAOUAIS-NORD

SNQ RÉGION DE L'AMIANTE

SNQ RÉGION DE LA CAPITALE

SNQ DES LAURENTIDES

SNQ SAGUENAY - LAC ST-JEAN

SNQ RICHELIEU - YAMASKA

SSJB DE ST-JEAN

SSJB DE LA MAURICIE



*Edouard
Montpetit*

1881 - 1954

Raconté par lui-même et dépeint
par ses contemporains au fil
de la chronique du temps.



éditions élysée

ÉDITIONS

VIENT DE PARAÎTRE

ESSAI

sur
SA VIE

et

SON OEUVRE

Un authentique **Précurseur** de la renaissance française au Canada dès 1910 et subséquemment de la **Révolution tranquille** en 1920.

« Le Canada français en 1920 n'avait pas, dit-il, subi une défaite éclatante : il avait vécu presque sa défaite comme s'il l'avait usée dans une existence sans orientation. »

TEXTES ÉDITÉS ET COMMENTÉS

par

RODOLPHE JOUBERT, H.E.C. '14

Membre de la Société Historique du Canada.

Nota bene : Voici une occasion unique d'économiser \$5.00 sur cette édition de luxe qui doit se vendre \$20.00 après son lancement.

Une simple remise de \$15.00 apressée aux Editions ELYSEE, Case postale 188, Station Côte St-Luc, Montréal suffit pour vous faire bénéficier de cette belle aubaine temporaire comprenant un volume in-8 de plus de 470 pages ornées de 18 illustrations hors texte.

Les étrangers ont
acheté nos vieux
meubles et se font
gloire d'en avoir
orné leurs musées.

**LAISSEREZ - VOUS AUSSI
PARTIR À L'ÉTRANGER
LES QUELQUES RARES
COLLECTIONS D'AILLEURS
INCOMPLÈTES (1933-1962)
de L'ACTION NATIONALE.**

L'Action Nationale

est la revue que consultent
et analysent tous ceux qui
veulent suivre la pensée
nationale au Québec

Un instrument bibliographique indispensable dans
toutes les écoles secondaires, CEGEP et univer-
sités.

La série comporte deux parties :

1 — 1933-1962, format 4½ / 5" x 7¼ / 7¾"
selon les périodes

2 — 1962- ? , format actuel 5¼" x 8¼"

Il reste encore possible de constituer une dizaine
de collections assez complètes.

Demandez-nous nos disponibilités et nos prix

Case postale 189, succursale N, Montréal H2X 2N2

AUX PROFESSEURS ET AUX ÉTUDIANTS:

Nous disposons plus abondamment de certains numéros de

L'ACTION NATIONALE

portant sur des sujets nationaux divers

Nous en disposerions
soit à l'unité, soit
par quantités, selon
le cas, pour *environ*
les frais d'expédition :

*Consultez-nous sur les
travaux que vous faites
ou recommandez, pour savoir
si nous ne serions pas en
mesure de vous fournir
cette documentation à bon compte.*

Case postale 189, succursale N, Montréal H2X 2N2

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION : JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Succursale N, Montréal,
H2X 2N2 ou Tél. de 3 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$10.00 par année. De soutien : \$15.00

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le
CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des
Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques,
et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du
Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS : Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRETÉAIRE : M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER : M. Yvan Sénécal

DIRECTEURS :

MM. René Chalout

M. Yvon Groulx

Richard Arès

Dominique Beaudin

Albert Rioux

Jean-Marc Léger

Jean Genest

Patrick Allen

M. et Mme Michel Brochu

Claude Trottier

Jean Mercier

Jean Marcel

Rosaire Morin

Jean-Marc Kirouac

Dr. Pierre Dupuis

Léo Jacques

Dr. Jacques Boulay

DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ : M. Sylvestre Labelle



*Quand tous les Québécois
se donnent la main...*

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social à 925, chemin St-Louis
Québec